

Centre Canadien
de politiques alternatives

**Alternative budgétaire
pour le gouvernement
fédéral 2011**

Budget en bref

Re/penser,

Re/construire,

Re/nouveler.

Un plan
de relance
post-récession



CCPA
CANADIAN CENTRE
for POLICY ALTERNATIVES
CENTRE CANADIEN
de POLITIQUES ALTERNATIVES

Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral 2011

Repenser, reconstruire et renouveler

Un plan de relance post-récession

Budget en bref



CCPA
CANADIAN CENTRE
for POLICY ALTERNATIVES
CENTRE CANADIEN
de POLITIQUES ALTERNATIVES



CCPA

CANADIAN CENTRE
for POLICY ALTERNATIVES
CENTRE CANADIEN
de POLITIQUES ALTERNATIVES

Veuillez faire un don pour nous aider à continuer d'offrir nos publications gratuitement en ligne.

Nous offrons la plupart de nos publications gratuitement sur notre site Web. Le fait de faire un don ou de devenir membre nous aidera à continuer de permettre aux gens d'accéder gratuitement à nos idées et à nos résultats de recherche. Vous pouvez faire un don ou devenir membre en ligne à l'adresse www.policyalternatives.ca. Pour obtenir de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec notre bureau national au 613-563-1341 x309. Don suggéré pour cette publication : 10 \$ ou toute somme que vous avez les moyens de verser.

ISBN 978-1-926888-52-1

Vous pouvez télécharger ce rapport gratuitement à partir du site Web du CCPA dont l'adresse est **www.policyalternatives.ca**. Il est possible d'en commander des exemplaires imprimés, au prix de 10 \$, en communiquant avec le bureau national.

205-75 rue Albert, Ottawa, ON K1P 5E7

TÉLÉPHONE 613-563-1341 TÉLÉC 613-233-1458

COURRIEL ccpa@policyalternatives.ca

www.policyalternatives.ca

5	Introduction
10	Cadre macroéconomique et fiscal
11	Scénario macroéconomique de référence
12	Le cadre budgétaire de l'ABGF : Au-delà de la stimulation
17	Rétablir un système d'imposition équitable et progressif
19	Assurer notre prospérité commune
19	Les affaires autochtones
20	Femmes autochtones
21	Les services éducationnels et de garde à l'enfance
22	Les villes et les collectivités
23	La culture et les arts
24	Communications
25	Soins de santé
26	Le logement
27	Immigration
28	L'enseignement postsecondaire : un investissement nécessaire
29	La lutte contre la pauvreté et l'inégalité des revenus
30	Les personnes âgées et la sécurité de la retraite
30	L'égalité des femmes (des genres)
32	La protection de notre climat, la nature et de l'eau
32	L'environnement
33	L'eau
35	Canada et le Monde
35	Défense et Développement
35	La politique étrangère
37	Nature changeante du travail et de l'économie
37	L'assurance-emploi
38	Politique sur le développement sectoriel
39	L'attaque contre les services publics
41	Notes

Introduction

Il y a trois ans, l'économie mondiale s'est effrontée pour provoquer la pire récession depuis la Grande crise, changeant pour toujours le monde que nous connaissons.

La population du monde entier s'est alors tournée vers ses gouvernements afin qu'ils interviennent immédiatement et réagissent à la crise. Les gouvernements qui l'ont fait rapidement en investissant dans des mesures de stimulation et des sauvetages d'entreprises — y compris le Canada — ont enregistré des déficits budgétaires à court terme, mais ils ont évité une crise encore plus profonde et protégé leur population contre des difficultés plus sérieuses.

L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral de cette année, qui s'inspire des meilleures idées d'un vaste échantillon transversal de représentants de la société civile, vise à déterminer la suite des événements pour assurer non seulement que le Canada se sortira de la reprise actuellement fragile de l'économie, mais qu'il ira plus loin et adoptera une façon de faire plus durable.

L'ABGF 2011 présente un plan de relance intégré qui vise à :

- donner de bons emplois aux Canadiens et aux Canadiennes;
- réduire l'inégalité des revenus qui atteint des sommets records, renforcer la classe moyenne du Canada et améliorer les moyens d'aide aux pauvres et aux personnes les plus vulnérables du Canada;
- protéger les programmes publics sur lesquels compte l'ensemble de la population canadienne, y compris les soins de santé et les pensions publiques;
- gérer notre dette au PIB sans sabrer dans des programmes publics vitaux;
- s'attaquer sérieusement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre;
- lancer une initiative à volets multiples pour accroître la production à valeur ajoutée dans des secteurs clés.

L'ABGF 2011 commence par une mise au point : il n'est pas question de revenir à l'ancienne façon de faire.

L'effondrement mondial a aidé à jeter le discrédit sur un système de libre marché où les gouvernements ont fermé les yeux sur la réglementation

laxiste et laissé leur population supporter tous les risques découlant d'une économie sauvage. Les citoyens du monde entier paient toujours le prix de cet échec.

En dépit de l'optimisme béat suscité par les premiers signes de reprise de l'économie l'an dernier et du battage politique qui a suivi et au cours duquel on a affirmé que le Canada avait produit un meilleur rendement que d'autres pays, l'économie intérieure du Canada demeure ébranlée fondamentalement.

La croissance du PIB du Canada est tiède, gardée en vie par les gouvernements et les dépenses de consommation tandis que les investisseurs commerciaux demeurent des spectateurs frileux. C'est le temps de faire face à la réalité.

Aujourd'hui, deux ans après que la récession a frappé le Canada, l'emploi demeure le défi pressant que doit relever le gouvernement fédéral. Trop de Canadiens et de Canadiennes sont toujours sans travail. Les efforts déployés jusqu'à maintenant n'ont pas été assez efficaces. La création d'emplois à temps plein demeure la grande priorité et le premier élément du plan de relance de l'ABGF de 2011.

Environ un an après que la récession a frappé le Canada, les gouvernements fédéral et provinciaux ont collaboré dans le contexte d'un effort sans précédent pour coordonner un programme national de stimulation afin de protéger et de créer des emplois pendant le pire de l'effondrement de l'économie mondiale. Le gouvernement Harper continue de claironner que la réponse du fédéral — soit le Plan d'action économique du Canada — a connu un succès retentissant. Le plan a aidé des Canadiens et des Canadiennes à survivre pendant que le secteur privé pratiquait l'attentisme et il a empêché le Canada de sombrer dans une récession plus profonde. Il a toutefois fait trop peu trop tard pour éviter le chômage à des centaines de milliers de Canadiens et de Canadiennes.

Au pire de la récession au Canada, soit au milieu de 2009, plus de 800 000 Canadiens et

Canadiennes vivaient de l'assurance-emploi (AE). Beaucoup d'autres demandes ont été rejetées, les intéressés étant abandonnés à eux-mêmes par des règles désuètes de l'AE qui disqualifient trop de chômeurs et les empêchent d'avoir accès à leur propre système national d'assurance en période de difficultés. L'ABGF de 2011 améliore le programme d'AE du Canada afin qu'il constitue vraiment une assurance pour les travailleurs qui perdent leur emploi.

Le Canada compte aujourd'hui encore 1,5 million de chômeurs. En décembre 2010, le taux de chômage national s'établissait à 7,4 %, en baisse par rapport au sommet atteint au cours de la récession, soit 8,8 %. Les prévisionnistes du secteur privé s'attendent à un taux de chômage de 7,7 % en 2011, mais les Services économiques TD prévoient qu'il pourrait atteindre 8,1 %.

Même s'il prévoit mettre fin aux dépenses de stimulation en 2011, le gouvernement fédéral n'a pas encore réglé le problème persistant posé par un secteur privé qui n'est pas encore prêt à créer lui-même des emplois.

Le Canada a sombré dans la récession en 2008 après un recul marqué des investissements des entreprises et des exportations — les locomotives traditionnelles de la croissance économique du Canada. La reprise au Canada — ce qui en est — ne provient toutefois pas de ces secteurs.

Il est plutôt possible de la porter au crédit de deux intervenants clés, soit les consommateurs et les gouvernements. En dépit de la récession, les dépenses de consommation de la population canadienne sont demeurées solides à cause particulièrement de l'expansion de courte qu'a connue dans le domaine du logement, propulsée en partie par l'endettement record des ménages (totalisant 1,41 billion de dollars), ce qui n'est pas viable, prévient le gouverneur de la Banque du Canada, Mark Carney.

Les dépenses de stimulation des consommateurs et du gouvernement ont été financées par l'endettement. Par contre, les entreprises du Canada ont remboursé leur propre dette au cours

de la récession et n'ont pas encore réinvesti dans l'économie et la création d'emplois.

Si le secteur privé n'investit pas dans de bons emplois à temps plein, l'économie du Canada demeurera fragile. Ce qui laisse le gouvernement comme seul intervenant assez puissant pour continuer de faire tourner le moteur de l'économie du Canada. L'ABGF de 2011 déclenche un plan d'investissement qui, à son zénith, créera près de 300 000 emplois.

L'économie canadienne n'est toutefois pas la seule à tourner à vide : l'économie mondiale est toujours en grande partie en mauvais état.

Le Fonds monétaire international (FMI) juge la reprise mondiale « déséquilibrée » et « fragile ». Paul Krugman, économiste lauréat du Prix Nobel, affirme que les économies avancées du monde « semblent sur le point de connaître une période prolongée — peut-être même une décennie perdue — de croissance molle, de chômage élevé et de taux d'intérêt faibles ».

Pendant que les Canadiens et les Canadiennes ont de la difficulté à se rétablir, quelques rares privilégiés se sont révélés à l'épreuve de la récession : les 100 chefs d'entreprise les mieux rémunérés du Canada ont traversé sans problème le pire de la récession en 2009 avec une rémunération moyenne de 6,6 millions de dollars. C'est 155 fois plus que le salaire moyen au Canada, soit 42 988 \$.

En fait, les Canadiens et les Canadiennes les mieux nantis n'ont pas vu leur revenu aussi élevé depuis les années 20. Plus ils sont riches, plus ils engrangent. Les Canadiens et Canadiennes de la tranche de 1 % des plus riches ont doublé leur part du revenu entre la fin des années 70 et 2007. Ceux qui font partie de la tranche de 0,01 % des plus riches ont quintuplé la leur. Entre-temps, pour 80 % des familles canadiennes qui ont des enfants, la part du revenu est plus mince aujourd'hui qu'il y a une génération. Le salaire moyen au Canada stagne depuis une trentaine d'années.

Il s'ensuit que la classe moyenne canadienne est inquiète — ce sont beaucoup d'hommes et de femmes qui craignent de perdre leur emploi, de se retrouver à un ou deux chèques de la pauvreté, préoccupés par leur capacité de pouvoir prendre leur retraite et par les perspectives d'avenir de leurs enfants.

Les statistiques les plus récentes sur la pauvreté au Canada ont été saisies avant la récession, soit en 2007. Selon ces chiffres, un Canadien sur dix — et un Autochtone sur quatre — vit dans la pauvreté. La récession a certainement exacerbé le problème, mais les récessions passées nous ont appris que l'inégalité au niveau des revenus s'aggrave en période de difficultés économiques. C'est pourquoi les Canadiens et les Canadiennes peuvent s'attendre à ce que l'écart entre les riches et le reste d'entre nous se creuse.

L'inégalité des revenus devient un problème politique irréductible à la recherche de leadership. L'ABGF de 2011 met en œuvre tout un éventail d'initiatives pour corriger le problème.

Afin d'aider à contenir l'inégalité croissante des revenus au Canada, l'ABGF de 2011 met en œuvre une prime de bonne volonté imposée aux Canadiens et aux Canadiennes les plus riches. Cette taxe sur la richesse représente un nouveau taux d'imposition fédéral de 32 % sur les revenus de plus de 250 000 \$ et de 35 % sur les revenus de plus de 750 000 \$. L'ABGF met aussi fins aux échappatoires fiscales dans le cas des options d'achat d'actions exercées et des gains en capital, ce qui permettra de récupérer des revenus nécessaires de ceux qui sont les mieux placés pour contribuer à notre bien-être collectif.

L'ABGF de 2011 ramène le gouvernement fédéral du Canada dans la lutte à la pauvreté, aide les provinces qui se sont déjà engagées à réduire la pauvreté et mobilise celles qui n'ont pas encore mis en œuvre de plan. L'ABGF affecte aussi du financement pour de nouveaux logements abordables, ce qui vise la principale raison pour laquelle la plupart des Canadiens et Canadiennes se trouvent à vivre au-delà de leurs moyens

et qui a propulsé l'endettement des ménages à un sommet record.

Les premiers signes de reprise de l'économie perçus l'an dernier ont enhardi certains intervenants (y compris le premier ministre du Canada) à exercer des pressions en faveur d'un programme d'austérité pour réduire les services publics. Les signes indiquant que la reprise est fragile au Canada, conjugués à l'agitation politique et sociale généralisée que les programmes d'austérité ont déclenchée en Europe, indiquent qu'il est risqué sur le plan économique et dangereux sur le plan politique de s'aventurer dans ces eaux troubles.

Pendant que la réalité s'installe, il devient de plus en plus évident qu'il faut réfléchir plus clairement. Le plan de relance de l'ABGF de 2011 protège les programmes publics de l'attrait politique exercé par les compressions généralisées qui réduisent les services publics et augmentent les frais d'utilisation pour la population canadienne. Ce plan présente aussi un programme national d'éducation et de garde à l'enfance qui aide à garder les Canadiens et les Canadiennes au travail et offre le meilleur départ possible à nos enfants.

L'ABGF de 2011 propose un programme de dépenses étalé sur trois ans. Elle établit le coût d'un programme d'infrastructures physiques et sociales axé sur la collaboration afin d'aider à protéger des emplois jusqu'à ce que le secteur privé joue son rôle et renforce les programmes publics et les infrastructures du Canada comme les ponts et chaussées, les conduites d'eau maîtresses et les édifices publics. Au plus sombre de la récession, les trois ordres de gouvernements ont prouvé qu'ils pouvaient conjuguer leurs efforts dans les meilleurs intérêts de la population canadienne. L'ABGF de 2011 favorise un processus de collaboration afin d'aider le Canada à sortir de la crise.

L'ABGF de 2011 lance aussi un plan afin de casser la tendance de l'économie du Canada à régresser vers le statut d'exportateur de ressour-

ces brutes (principalement de pétrole) et d'améliorer la production à valeur ajoutée et l'investissement dans les secteurs clés de la fabrication et des services. Ce plan inclut des incitations à l'investissement, de nouveaux moyens de contrôle des investissements étrangers, et de nouveaux modèles commerciaux.

L'ABGF de 2011 vise aussi le déficit du gouvernement, mais le fait de façon durable. Comme la reprise de l'économie mondiale est très fragile, la promesse du ministre des Finances Jim Flaherty, soit de faire disparaître le déficit fédéral d'ici 2015–2016, peut se révéler au mieux fantaisiste et au pire nocive.

Depuis le printemps 2010, la reprise de l'économie du Canada est léthargique. Compte tenu de l'augmentation de la population, l'expansion par habitant au Canada (qui s'établit à un taux annualisé de 0,9 %) a été la plus lente de toutes les économies du G7 au cours des deuxième et troisième trimestres de 2010 — c'est encore pire qu'en Italie et qu'aux États-Unis où sévissait toujours la dépression.

Au lieu de bénéficier d'une solide économie intérieure qui crée des emplois basés sur l'augmentation des exportations vers les États-Unis, l'économie canadienne fait face à une économie américaine faible, à une croissance limitée des exportations et à une croissance connexe de l'emploi qui est lente.

Autrement dit, il sera impossible de profiter des basques de la reprise américaine après la récession en 2011. En fait, les économistes généraux du Canada s'entendent de plus en plus pour dire que la croissance sera plus lente au cours des cinq prochaines années au moins.

En dépit de ces projections, le gouvernement Harper maintient fermement le cap dans son plan de réduction des impôts de 220 milliards de dollars au total entre 2007 et 2013 — au moment où l'on a sérieusement besoin de revenus pour maintenir des programmes publics prisés comme les soins de santé, l'éducation, la reconstruction d'infrastructures désuètes et vieillissan-

tes et l'investissement dans une économie verte à valeur ajoutée.

Les Libéraux et le NPD s'opposent au maintien du programme de réduction de l'impôt sur le revenu des sociétés du gouvernement Harper parce qu'on a tellement besoin d'investissements publics. Selon une étude de KPMG, le Canada vient au deuxième rang parmi les pays les plus concurrentiels sur le plan fiscal au monde, derrière le Mexique. Comme il n'y a pas de preuves importantes démontrant qu'une décennie de réductions de l'impôt sur le revenu des sociétés a entraîné une augmentation des investissements des entreprises qui créent des emplois, il faut nous demander s'il s'agit d'un concours que nous devons vraiment gagner.

Afin d'aider à attaquer le déficit budgétaire, l'ABGF de 2011 ramène le taux fédéral d'impôt sur le revenu des sociétés à 21 % — au niveau de 2008 — au lieu de le réduire encore davantage pour le porter à 15 %, ce que le gouvernement actuel prévoit faire. L'ABGF élimine aussi les échappatoires fiscales dans le cas des gains en capital et des options d'achat d'actions de sociétés afin que ce revenu de placement soit imposé au même taux que le revenu d'emploi. L'Alternative ajoute aussi un taux d'imposition de 28 % sur l'industrie pétrolière et gazière très rentable afin de compenser le faible taux des redevances et la baisse des taux d'imposition dans ce secteur.

Tout compte fait, la fiscalité devient rapidement une condition de vie ou de mort pour le budget fédéral de cette année et les Canadiens et les Canadiennes peuvent très bien se retrouver de nouveau aux urnes. L'ABGF de 2011 présente une solution de rechange qui offre à la popula-

tion canadienne une raison de voter pour (plutôt que contre).

Après plusieurs années de troubles économiques et politiques, les Canadiens et les Canadiennes en ont assez. Ils souhaitent une bonne gouvernance fondée sur la collaboration. Ils ont cherché à l'obtenir il y a deux ans, lorsqu'ils ont approuvé les décisions du gouvernement d'accepter un déficit au chapitre des dépenses publiques pour sauver l'économie. La récession a peut-être ébranlé la confiance des Canadiens et des Canadiennes dans l'économie, mais ils s'attendent toujours à ce que nos gouvernements soient élus pour agir dans les meilleurs intérêts de la population.

Pendant que l'économie mondiale avance à petits pas vers la reprise, les gouvernements néolibéraux du monde entier font face à la résistance des populations aux efforts visant à simplement appuyer sur le bouton de remise à zéro et à continuer à appuyer un programme qui fait passer les quelques privilégiés d'abord et la majorité de la population en dernier. Ici au Canada, au moment où le gouvernement Harper ressent une résistance profonde à son propre plan de réduction de l'impôt sur le revenu des sociétés sans que rien ne garantisse la protection des programmes publics, il est clair que le moment est venu de repenser ces programmes. Il n'est pas question de revenir à l'ancienne façon de faire. L'ABGF de 2011 présente un plan proactif, réalisable et viable. Le plan voit plus loin que la crise — ce qui constitue la principale tâche pour tous les partis politiques qui réfléchissent à leur position au sujet de ce qui devient un paratonnerre électoral : le budget fédéral 2011–2012 du Canada.

Cadre macroéconomique et fiscal

La « reprise » a un an et un trimestre, mais la croissance économique du Canada s'essouffle. Au moment où le pays amorce 2011 et où les dépenses publiques de stimulation prennent fin, les signes précurseurs de la croissance du secteur privé sont beaucoup plus faibles qu'ils l'étaient après les récessions précédentes. La reprise au niveau des exportations aux États-Unis est faible, car les consommateurs américains languissent dans une crise de la réduction du levier d'endettement qu'ils ont créée eux-mêmes et qui s'éternisera probablement pendant des années.

Poussée par des dépenses de stimulation contracycliques, la création d'emplois par le secteur public demeure le seul aspect encourageant qui suit en grande partie l'augmentation de la population en âge de travailler du Canada (définie dans l'Enquête sur la population active de Statistique Canada comme les personnes de plus de 15 ans). Cette source de solidité pour le marché du travail, tout comme l'économie dans son ensemble, sont toutefois à risque, car le gouvernement fédéral (comme beaucoup de provinces) passe en mode austérité et promet d'annuler les efforts de stimulation qui ont joué un rôle aussi important dans la reprise hésitante au Canada.

La création d'emplois dans le secteur privé au Canada a beaucoup de retard à la fois sur l'emploi dans le secteur public et sur l'augmentation de la population en âge de travailler. En dépit de replis trompeurs du taux de chômage officiel – qui reflètent surtout le retrait des jeunes Canadiens et Canadiennes du marché du travail – la création d'emplois dans le secteur privé stagne depuis le milieu de 2010. On est loin de créer aujourd'hui suffisamment de nouveaux emplois pour absorber l'augmentation de la population en âge de travailler du Canada. Ces emplois créés révèlent un virage marqué de l'emploi à temps plein permanent vers l'emploi temporaire à temps partiel.

En dépit de ces défis, le gouvernement fédéral a décidé de réduire en 2011 les dépenses de programme totales, coupant ainsi l'herbe sous le pied de ce que le ministre des Finances lui-même qualifie de « reprise fragile ». Il fait un acte de foi en affirmant que le secteur privé reprendra en rugissant en dépit de son piètre rendement jusqu'à maintenant.

L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral (ABGF) de 2011 cherche à dépasser la stimulation pour viser un avenir plus durable. Au lieu de maintenir les réductions d'impôt – en

FIGURE 1 Scénario de référence de Finances Canada

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Indicateurs macroéconomiques (mil. de \$)				
	2010	2011	2012	2013
PIB nominal	1 616 000	1 682 000	1 770 000	1 861 000
Croissance du PIB nominal	5,9 %	4,1 %	5,2 %	5,1 %
Croissance du PIB réel	2,9 %	2,4 %	2,8 %	2,9 %
Employés actifs (milliers)	17 500	17 802	18 110	18 443
Taux d'emploi (en pourcentage de la population en âge de travailler)	61,9 %	62,1 %	62,3 %	62,5 %
Taux de chômage	8,0 %	7,7 %	7,3 %	7,0 %
Chômeurs (milliers)	1 522	1 485	1 428	1 388
Opérations budgétaires (mil. de \$)				
Revenus	232 500	246 300	261 200	277 700
Dépenses de programme	246 600	242 800	246 100	251 700
Service de la dette	31 300	33 400	36 400	37 500
Équilibre budgétaire	(45 400)	(29 900)	(21 300)	(11 500)
Dette à la fermeture (déficit accumulé)	564 500	594 200	615 500	627 000
Indicateurs budgétaires en pourcentage du PIB				
Revenu/PIB	14,4 %	14,6 %	14,8 %	14,9 %
Dépenses/PIB	15,3 %	14,4 %	13,9 %	13,5 %
Équilibre budgétaire/PIB	-2,8 %	-1,8 %	-1,2 %	-0,6 %
Dette/PIB	34,9 %	35,3 %	34,8 %	33,7 %
Taux d'intérêt réel		5,9 %	6,1 %	6,1 %

SOURCE Mise à jour des projections économiques et financières (octobre 2010) et calculs de l'auteur

particulier pour les entreprises – et de réduire les programmes sociaux auxquels Canadiens et Canadiennes attachent de la valeur et dont ils ont besoin, l'ABGF vise avant tout à bâtir sur des assises solides pour assurer une croissance économique durable dont bénéficiera l'ensemble de la population canadienne.

Scénario macroéconomique de référence

La reprise léthargique, en particulier sur le plan de la création d'emplois dans le secteur privé, se déroule devant une toile de fond constituée de dépenses de programmes fédérales qui diminuent en réalité en 2011-2012 à la suite de la fin des programmes de stimulation. Le repli de 3,8 milliards de dollars projeté en 2011-2012 constituerait la deuxième réduction de dépenses en importance

(en dollars) depuis les années 50, même s'il est moins spectaculaire basé sur le PIB.

La Figure 1 représente le scénario de référence qui se reflète dans la Mise à jour des projections économiques et financières d'octobre 2010. Les déficits importants de 2009 et de 2010 prévus dans le plan du gouvernement reculent lentement à 11,5 milliards de dollars en 2013 et le ratio de l'endettement sur le PIB plafonne à 35,3 % pour reculer à 33,7 % la troisième année. Le secteur privé prévoit qu'en 2011, la croissance du PIB nominal demeurera faible à 4,1 % seulement pendant que le taux de chômage atteindra en moyenne 7,7 % pour l'année.

Même les grandes sociétés comptables qui préconisent généralement des taux moins élevés d'impôt sur le revenu des sociétés ont établi que le Canada vient au dernier rang sur le plan

FIGURE 2 Scénario de l'ABGF

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
PIB nominal	1 616 000	1 715 706	1 795 413	1 880 085
Croissance du PIB nominal	5,9 %	6,2 %	4,6 %	4,7 %
Revenus (mil. de \$)				
Scénario de référence	232 500	246 300	261 200	277 700
Mesures nettes du revenu de l'ABGF		18 299	36 871	44 557
Effet multiplicateur		4 890	4 579	5 247
Total	232 500	269 489	302 650	327 504
Dépenses (mil. de \$)				
Scénario de référence	246 600	242 800	246 100	251 700
Mesures nettes du programme de l'ABGF		35 857	47 446	50 101
Total	246 600	278 659	293 548	301 803
Service de la dette	31 100	34 704	38 158	39 249
Équilibre budgétaire (déficit)	(45 200)	(43 872)	(29 054)	(13 546)
Dette de clôture (déficit accumulé)	564 500	608 372	637 426	650 972
Indicateurs budgétaires en pourcentage du PIB				
Revenus/PIB	14,4 %	15,7 %	16,9 %	17,4 %
Dépenses/PIB	15,3 %	16,2 %	16,3 %	16,1 %
Équilibre budgétaire/PIB	-2,8 %	-2,6 %	-1,6 %	-0,7 %
Dette/PIB	34,9 %	35,5 %	35,5 %	34,6 %
Emplois créés par l'ABGF (milliers)				
	2010	2011	2012	2013
Emplois créés par l'ABGF (milliers)		295	292	218
Travailleurs employés	17 500	18 058	18 381	18 620
Taux d'emploi (en pourcentage de la population en âge de travailler)	61,9 %	63,0 %	63,2 %	63,1 %
Chômeurs (milliers)	1 522	1 244	1 220	1 256
Taux de chômage	8,0 %	6,4 %	6,2 %	6,3 %

de la fiscalité des entreprises. Il est clair que le Canada a remporté la course mondiale au dernier rang. Outre des déficits plus élevés, on ne sait pas trop quel en est le prix.

Le cadre budgétaire de l'ABGF : Au-delà de la stimulation

Le budget semble peut-être présenter seulement des tableaux et des chiffres, mais il porte essentiellement sur des choix. En fait, les budgets constituent une des décisions les plus importan-

tes que prend un gouvernement. Comme chaque année, il faut décider cette année si nous voulons exacerber la fiscalité injuste et l'inégalité pour gagner une course mondiale à la médiocrité, ou si nous voulons des programmes utiles comme l'assurance-médicaments universelle et les garderies à 10 \$ par jour.

L'ABGF concentre une grande partie de ses efforts au départ, au cours de l'année 2011-2012 qui est autrement faible. Le secteur privé prévoit que la croissance du PIB nominal en 2011-2012 (Figure 1) atteindra 4,1 % seulement et que le

chômage augmentera de 7,7 %. L'ABGF se met au travail tôt, et la croissance du PIB nominal sera plus importante à 6,1 % en 2011–2012 et le chômage sera beaucoup moins élevé à 6,2 %.

Même s'il faudra un an ou deux de plus à l'ABGF pour équilibrer le budget, les résultats valent certainement la peine d'attendre. Le chômage diminue rapidement et les Canadiens et Canadiennes peuvent de nouveau trouver du

travail. On a mis en œuvre un vaste éventail de nouveaux programmes (résumés dans la Figure 3). Les gens oubliés par la croissance économique ont de l'aide pour se remettre sur pied. L'environnement est protégé. La fiscalité devient beaucoup plus équitable et chacun paie sa juste part. Entretemps, le tableau financier global demeure relativement inchangé.

FIGURE 3 Liste des programmes de l'ABGF (mil. de \$)

Titre du programme	2011–2012	2012–2013	2013–2014
Autochtones			
AINC – Programme d'enseignement primaire et secondaire	304	310	315
AINC – Programme d'enseignement postsecondaire	495	504	513
Construction de nouvelles écoles pour les Premières nations	150	153	156
Cours de langue pour les Premières nations	127	129	132
Aide à la gouvernance des Premières nations	65	66	67
Logements et eau potable pour les Premières nations	1 000	1 019	1 037
Équilibre entre les genres et développement économique	30	30	0
Programme de soins de santé maternelle et infantile aux Autochtones	100	100	100
Sœurs par l'esprit	5	0	0
Programmes de guérison autochtones pour les contrevenants violents	15	15	15
Arts, culture et communications			
Développement des auditoriums et des marchés	40	40	40
Conseil des Arts du Canada	30	60	90
Possibilités de formation et de stages/mentorat	1	1	1
Politique sur les musées nationaux	50	50	50
Statistiques culturelles	1	1	1
Incitations à l'investissement	137	137	137
Modernisation des services à large bande numériques	400	500	600
Programme national d'accès public	40	40	40
Garderie			
Services de garderie abordables	1 000	1 600	2 300
Villes et collectivités			
Table ronde sur le développement économique communautaire	0,5	0,5	0,5
Programme de revitalisation des quartiers	100	100	100
Fonds communautaires de construction	1 500	6 000	6 000
Fonds national pour l'eau propre	1 000	1 000	1 000
Transfert de la taxe sur l'essence indexé à 3 %	62	122	185
Fonds d'appui communautaire	1 000	0	0

Titre du programme	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Défense et développement international			
Dépenses ramenées au niveau du 11 septembre	-1 400	-2 600	-4 000
APD augmentera à 0,7 \$ RNB	887	2 080	2 444
Assurance-emploi			
Admission universelle fixée à 360 heures	1 100	1 100	1 100
Soutien continu pour les employés de longue date	250	250	250
Prestations de formation prolongées	500	500	500
Cinq semaines supplémentaires de prestations	500	500	0
Environnement			
Taxe sur le carbone	0	-5 855	-9 548
Harmonisation entre les provinces	0	2 927	4 774
Remboursement de taxes sur l'énergie verte	850	3 400	4 080
Plan de conservation	10	10	0
Parcs nationaux et zones de conservation	50	50	50
Expansion du programme d'efficacité domestique « écoénergie »	350	350	350
Améliorations de la qualité de l'air	65	65	65
Financement global pour le climat	400	800	1 000
Indicateurs de capital naturel	10	7	7
Étiquettes sur les appareils efficaces en eau	5	5	5
Annulation des subventions fiscales à l'industrie pétrolière	-761	-761	-761
Annulation des subventions aux industries de l'amiante et de l'énergie nucléaire	-103	-103	-103
Péréquation des avantages fiscaux tirés de l'exploitation minière et du recyclage	-65	-65	-65
Égalité des femmes			
Créer une Commission et un Tribunal de l'équité salariale	10	0	0
Appuyer les refuges de femmes	20	20	20
Soins de santé			
Soins de santé communautaires	2 500	3 000	3 200
Santé dentaire pour les enfants	50	100	150
Programme national d'assurance-médicaments	3 390	3 830	4 000
Fondation canadienne de la recherche sur les services de santé	150	0	0
Fonds d'innovation pour les ressources humaines en santé	10	10	10
Mobilité verticale pour les travailleurs de la santé	200	200	200
Réduction des frais de scolarité des programmes de soins de santé	100	100	0
Étudiants en médecine dans des communautés autochtones	50	50	0
Augmentation du budget de la Division de la Loi canadienne sur la santé	6	6	6
Logement			
Nouvelle offre de logements abordables	1 500	1 500	1 500
Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance	135	135	135
Programme d'aide à la remise en état des logements	128	128	128

Titre du programme	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Immigration			
Maintien du Programme de reconnaissance des titres de compétence étrangers	25	50	50
Expansion du Programme de protection des salariés	40	30	30
Stage dans des groupes d'équité	50	50	50
Programme de contestation judiciaire	3	3	3
Enseignement postsecondaire			
Transfert provincial pour l'enseignement postsecondaire aux provinces	410	410	410
Entretien reporté dans les collèges et les universités	800	800	800
Ramener les frais de scolarité au niveau de 1992	799	1 590	2 390
Créer de nouvelles subventions fondées sur le revenu	1 360	1 393	1 406
Annuler le crédit d'impôt pour manuels	-42	-42	-42
Annuler le crédit d'impôt pour bourses d'études	-38	-38	-38
Annuler les frais de scolarité et le crédit d'impôt pour études	-470	-470	-470
Annuler le REEE	-140	-160	-160
Annuler la Subvention canadienne pour l'épargne-études	-670	-683	-696
Porter à 3 000 le nombre de bourses d'études supérieures du Canada	25	25	25
Réduction de la pauvreté			
Transfert pour réduction de la pauvreté aux provinces	1 800	1 800	1 800
Augmentation de la PFCE	4 759	4 759	4 759
Doubler le crédit remboursable pour la TPS	3 680	3 732	3 784
Développement sectoriel			
Conseils de développement sectoriel	50	50	50
Programme de recyclage automobile	300	300	300
Droit sur les véhicules écologiques	300	300	300
Crédit d'impôt pour la fabrication à l'énergie verte	50	50	50
Initiatives sur les compétences spécialisées vertes	100	100	100
Foresterie durable et compétences spécialisées	300	300	300
Soutien au revenu agricole durable	650	650	650
Élimination des subventions aux cultures destinées au biocarburant	-200	-200	-200
Capitaliser la Banque de développement canadien	1 200	1 100	700
Personnes âgées			
Augmenter de 15 % la prestation du SRG pour personnes célibataires	1 164	1 164	1 164
Protéger nos services publics			
Réduire la sous-traitance	0	-250	-300

Titre du programme	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Chapitre sur l'impôt			
32 % sur les revenus de plus de 250 000 \$	-2 064	-2 229	-2 400
35 % sur les revenus de plus de 750 000 \$	-1 200	-2 000	-2 100
Éliminer la déduction pour options d'achat d'actions	-1 004	-1 010	-1 020
Taxer entièrement les gains en capital personnels	-2 356	-3 140	-3 500
Plafonner les comptes d'épargne libres d'impôt	-57	-114	-171
Limiter les cotisations à un REER à 20 000 \$ par année	-200	-200	-200
Impôt sur les opérations financières	-4 700	-4 800	-4 900
Taxer entièrement les gains en capital des sociétés	0	-2 625	-3 500
Rétablir les taux d'impôt sur le revenu des sociétés de 2007	-5 400	-11 200	-13 400
Rétablir le taux de 28 % sur l'industrie pétrolière et gazière	-315	-1 400	-1 400
Éliminer les déductions pour repas et accueil	-300	-300	-300
Eau			
Évaluation de la fracturation hydraulique	2	0	0
Cartographier les sources d'eau et leur utilisation au Canada	3	0	0
Protéger les ressources en eau douce du Canada	675	675	675
Étudier les effets des accords commerciaux sur les exportations d'eau	1	0	0
Améliorer les évaluations environnementales dans le secteur minier	50	50	50
Étudier les effets des changements climatiques sur l'eau	5	0	0

Rétablir un système d'imposition équitable et progressif

Beaucoup de pays ont augmenté les impôts sur les revenus élevés et sur le secteur financier afin que ceux qui ont causé la crise et ont bénéficié des opérations ultérieures de sauvetage lancées par des gouvernements paient aussi une partie des coûts.

En guise de comparaison, le gouvernement fédéral et celui de certaines provinces du Canada font le contraire. Le gouvernement fédéral du Canada compte presque exclusivement sur les compressions de dépenses pour réduire ses déficits. Ottawa et les provinces réduisent encore davantage les taux d'imposition sur le revenu des sociétés et certaines provinces les réduisent sur les revenus les plus élevés. Les provinces ont augmenté en outre la taxe de vente ou l'ont transférée des entreprises aux consommateurs. Ces politiques aboutiront à un régime fiscal plus régressif et creuseront l'inégalité à la fois du régime fiscal et de la répartition des revenus.

Une période de faible croissance économique semble peut-être constituer le mauvais moment pour augmenter les impôts, mais des augmentations d'impôt progressives sur les revenus élevés des entreprises sont susceptibles d'avoir sur l'économie un effet moins négatif que des com-

pressions des dépenses. En outre, beaucoup de mesures fiscales ciblées et progressives réduisent les incitations aux risques qui ont aidé à précipiter la crise financière et économique. Sans réforme fiscale positive dans ces domaines, la dynamique favorable au changement disparaîtra.

L'ABGF vise à redonner son équité au régime fiscal du Canada. Elle éliminera les échappatoires fiscales et les taux d'imposition préférentiels pour certains types de revenus et d'activités et rendra le système d'impôt sur le revenu plus progressif. Elle cassera la tendance de décennies d'inégalité croissante au cours desquelles les principaux changements fiscaux ont profité principalement aux nantis et ont contribué à déstabiliser le système économique.

Les propositions fiscales 2011 de L'ABGF visent notamment à :

- *Éliminer les échappatoires fiscales sur les gains en capital et les options d'achat d'actions des sociétés afin que le revenu de placement de ces sources soit taxé au même taux que le revenu d'emploi.*
- *Plafonner et limiter d'autres déductions fiscales qui profitent principalement aux*

Canadiens et Canadiennes aux revenus les plus élevés, y compris les comptes d'épargne libres d'impôt (CELI) et les déductions pour les REER dans le cas de ceux qui gagnent plus de 110 000 \$.

- *Ramener le taux fédéral d'impôt sur le revenu des sociétés à 21 %—comme avant 2008—au lieu de le réduire à 15 % comme on prévoit actuellement le faire.*
- *Appliquer à l'industrie pétrolière et gazière et financière un taux d'imposition de 28 % afin de compenser les faibles taux des redevances et la baisse des taux d'imposition dans le secteur.*
- *Appliquer un impôt de 5 % sur les activités financières qui frappera les bénéfices et les rémunérations dans le secteur financier, comme le préconise le Fonds monétaire international.*
- *Appliquer un nouveau taux fédéral d'imposition de 32 % sur les revenus de plus de 250 000 \$ et de 35 % sur ceux qui dépassent 750 000 \$.*
- *Appliquer un impôt minimal sur le patrimoine de 45 % qui frappera les successions importantes (de plus de 5 millions de dollars).*

Il n'y a eu à peu près aucun progrès sur le plan des grandes mesures visant les changements climatiques à l'étranger ou au niveau fédéral au Canada depuis des années. L'importance accordée aux systèmes compliqués, lourds, inefficaces et politiquement épineux de plafonnement et d'échange ont rendu les progrès difficiles. Afin de contrer la situation :

- *L'ABGF mettra en œuvre une taxe nationale harmonisée sur le carbone (THC) à un taux de 30 \$ la tonne à compter du 1er juillet 2012. La moitié des revenus produits par la THC appuiera un système de remboursement progressif de la taxe verte de 300 \$ par adulte et de 150 \$ par enfant par année, indexé sur les augmentations du taux de la THC. Cette mesure garantira que la THC profitera à une majorité des Canadiens et Canadiennes. Le solde des recettes fiscales produites par la THC servira à financer des mesures visant l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, l'adaptation aux changements climatiques et la transition.*

Les mesures fiscales de L'ABGF seront présentées à un moment propice, et les mesures relatives à la THC seront retardées de quelques années, jusqu'à ce que l'économie se renforce suffisamment.

Assurer notre prospérité commune

Les affaires autochtones

Les emplois et l'avenir : investir dans l'éducation des Premières nations

Au train où vont les choses actuellement, il faudra 63 ans pour refermer l'écart de revenu entre les peuples autochtones et le reste du Canada¹. Les peuples des Premières nations et le Canada n'ont pas les moyens d'attendre aussi longtemps. Investir dans l'éducation des Premières nations constitue une stratégie prospective afin d'assurer que les collectivités des Premières nations sont en santé, prospères et en sécurité et de réduire ce qu'il en coûte continuellement à la population canadienne sous forme de perte de productivité et d'augmentation des besoins en appui pour les Premières nations, qui peuvent maintenant dépasser 12 milliards de dollars par année².

Le gouvernement du Canada finance actuellement l'éducation des étudiants des Premières nations et leur accorde en moyenne 2 000 \$ de moins par étudiant qu'aux autres étudiants canadiens. Les systèmes d'éducation des Premières nations auront besoin d'un financement stable, prévisible et suffisant.

L'ABGF investit 304 millions de dollars de plus dans le Programme d'enseignement primaire et secondaire d'AINC, 495 millions de plus dans le Programme d'enseignement postsecondaire, 150 millions de plus dans de nouvelles écoles et 127 millions de dollars dans la formation linguistique des Premières nations.

Les causes profondes de la crise économique : transformation des relations budgétaires

La récente crise économique mondiale a aussi eu des répercussions sur les Premières nations, mais les taux de chômage élevés et des revenus plus faibles constituent des caractéristiques persistantes de la vie dans les collectivités des Premières nations depuis des décennies à cause de la dépossession, de la *Loi sur les Indiens* et de la relation budgétaire dysfonctionnelle qui existe entre le Canada et les Premières nations.

Une nouvelle relation de financement s'impose. Elle doit refléter l'esprit et la lettre des traités et de la compétence inhérente³, constituer un moyen d'assurer la parité avec les taux de financement des provinces, refléter les coûts réels de la prestation des services et inciter à exploiter

des ressources supplémentaires et à maximiser les normes de rendement.

L'ABGF investira au moins 65 millions de dollars dans les administrations des Premières nations pour contrer le manque d'appui clé à la gouvernance. Cet investissement sera combiné à des changements structurels fondamentaux.

La protection de l'environnement et les infrastructures communautaires durables

Les collectivités des Premières nations au Canada, et en particulier celles qui se trouvent dans des régions éloignées et du Nord, ont tendance à ressentir les effets les plus lourds de la dégradation de l'environnement et des changements climatiques. L'accès à l'eau potable constitue un autre enjeu important pour les Premières nations, car quelque 114 collectivités sont visées par les avis relatifs à l'eau potable. Il faut aussi accorder une attention immédiate au logement et aux habitudes de planification et de construction durables, car il faut quelque 85 000 nouvelles unités de logement pour alléger le surpeuplement et les arriérés.

L'ABGF investit 1 milliard de dollars de plus pour répondre aux besoins en logements et en infrastructures de distribution d'eau des Premières nations.

Femmes autochtones

Même si le gouvernement du Canada dépense des milliards de dollars chaque année pour financer des programmes et des services aux Autochtones, les femmes autochtones ont souvent de la difficulté à avoir accès à ces ressources et leur lot ne change pas : niveau élevé de pauvreté, faible scolarisation, chômage élevé, violence familiale, santé physique et mentale médiocre, droits inégaux à la citoyenneté et logements insalubres. Par ailleurs, les femmes autochtones apportent une contribution vitale à l'économie et à la communauté comme propriétaires de petites entreprises, professionnelles de la santé, éducatrices,

soignantes, dirigeantes politiques et militantes. Malheureusement, ces contributions sont souvent oubliées ou passées sous silence et ont tendance à être menottées par les écarts économiques et sociaux importants entre les femmes et les hommes autochtones.

En 2010, il a été signalé que les femmes autochtones titulaires d'un grade universitaire gagnaient davantage—souvent plus que leurs homologues non autochtones. Beaucoup de femmes et de familles font des études plus poussées et surmontent les défis et l'effet cyclique découlant du faible revenu et des disparités socioéconomiques, et c'est une bonne nouvelle. Le revenu d'emploi médian des peuples autochtones demeure toutefois d'une faiblesse troublante.

- *L'ABGF affecte 60 millions de dollars en deux ans pour respecter un équilibre entre les genres dans les initiatives de développement économique des Autochtones, y compris l'entrepreneuriat des femmes, la connaissance des activités financières, la création d'actifs et les réseaux d'affaires.*

L'évolution générale de l'état de santé des peuples autochtones est constamment considérée comme une priorité politique. Ces rapports portent souvent sur les résultats dans les réserves des Premières nations. Les disparités importantes au niveau de l'état de santé et le manque de ressources affectées aux infrastructures de base pour améliorer la santé se manifestent toutefois de façons différentes et dans des communautés différentes d'un océan à l'autre.

- *L'ABGF investit 100 millions de dollars par année au cours des cinq prochaines années pour lancer des programmes de prévention des maladies et de promotion de la santé de la mère et de l'enfant adaptés sur le plan culturel.*

Pour les femmes inuites, métisses et des Premières nations la violence est beaucoup plus cou-

rante que pour les femmes non autochtones au Canada. Il y a presque 600 cas connus de femmes autochtones portées disparues ou assassinées au Canada, ce qui est plus que sept fois le taux des disparitions et des morts violentes dans le reste de la population canadienne.

- *L'ABGF affecte 5 millions de dollars par année à l'initiative Sœurs par l'esprit et 15 millions de dollars par année à des programmes de guérison et de réintégration adaptés sur le plan culturel pour les Autochtones des deux sexes dans les prisons.*

Dans chaque cas, les ententes de financement doivent dépasser les solutions temporaires. Une approche panautochtone et également applicable aux hommes et aux femmes des programmes, des politiques et du financement ne tient pas compte de ces défis importants.

Les services éducationnels et de garde à l'enfance

Les frais élevés, des salaires bas et la demande non satisfaite devraient constituer pour les gouvernements un coup de semonce au sujet de l'inégalité fondamentale des approches basées sur le marché qu'ils ont adoptées il y a longtemps pour les services de garderie. Un système financé et géré par le secteur public qui marie les services éducatifs et de garde à l'enfance et attribue la priorité à l'égalité à la fois de l'accès et de la prestation des services devrait constituer la réponse fondée sur des données probantes.

Au moins trois quarts des Canadiens et Canadiennes appuient un programme national de services de garderie et considère comme un problème sérieux le manque de services de garderie abordables. Heureusement, la solution est claire et puissante : une masse constante de données probantes indique que la création d'un système public de services éducatifs et de garde à l'enfance n'est pas seulement la bonne chose à faire

pour les parents et les enfants : c'est aussi une décision judicieuse à prendre pour l'économie du Canada.

Il est encourageant de constater l'intérêt récent et croissant que les provinces et les territoires (gouvernements, familles, promoteurs, experts, etc.) portent à l'utilisation du système public d'éducation pour fournir des « services éducatifs et de garde à l'enfance (SÉGE) ». La plupart des pays qui ont mis en œuvre des systèmes efficaces l'ont fait par l'intermédiaire du ministère de l'Éducation plutôt que de celui des Services sociaux.

Dans le passé les promesses antérieures des gouvernements fédéraux ont dépassé leurs réalisations dans le domaine des services de garderie, mais le gouvernement fédéral est allé plus loin en laissant tomber toute responsabilité dans le dossier. Au moment où l'économie du Canada connaissait le plus de succès au cours des années 2000, le gouvernement fédéral a mis fin à la seule initiative nationale importante sur les garderies au Canada. En 2007–2008, les transferts fédéraux ont été réduits de 37 % par rapport à 2006 et de 61 % par rapport à l'engagement pris par le gouvernement précédent pour 2009. Les dépenses publiques que le Canada consacre aux programmes SÉGE atteignent à peine 0,25 % du PIB, soit environ le tiers de la moyenne de l'OCDE (0,7 %), et il est très loin du seuil international fixé à 1 % du PIB.

Afin de protéger et de promouvoir l'intérêt public, L'ABGF fournit une aide financière importante aux provinces et aux territoires qui s'engagent à créer des systèmes publics de services éducatifs et de garde à l'enfance. *Le programme d'éducation de la petite enfance de L'ABGF vise à atteindre 1 % du PIB en 2020 en commençant cette année par un investissement d'un milliard de dollars qui augmente au cours des 10 prochaines années.* Ce nouveau programme de SÉGE sera guidé par le cadre stratégique suivant :

1. Plans publics

2. Expansion publique
3. Financement public
4. Surveillance et rapports publics

Les villes et les collectivités

Un engagement à long terme

Il y a une leçon à tirer de la distribution des fonds de stimulation des infrastructures depuis 2009 : lorsqu'ils conjuguent leurs efforts, les gouvernements fédéral et provinciaux et les administrations municipales sont efficaces et efficaces.

- *L'ABGF s'engage à continuer de collaborer avec les trois ordres de gouvernement en 2011 pour appuyer les collectivités locales et à planifier une stratégie à long terme de financement des infrastructures pour 2012.*
- *L'ABGF s'engage à répartir plus équitablement les recettes fiscales en 2012 afin de remplacer les 8 % des recettes que les municipalités canadiennes reçoivent maintenant.*

Le renouvellement communautaire

Pour qu'il y ait rétablissement à la suite de la crise économique, le gouvernement doit appuyer les collectivités canadiennes en adoptant une stratégie qui favorise le développement économique communautaire et local.

- *L'ABGF appuie une approche de la lutte contre la pauvreté et du renouvellement de l'économie qui est axée sur le développement économique communautaire (DEC). On encouragera cette approche en créant un Cadre fédéral sur les politiques de DEC, ainsi qu'en investissant dans une table ronde et une stratégie d'approche pour promouvoir l'élaboration de politiques publiques auprès de tous les ordres de gouvernement. (2,5 millions de dollars par année pendant cinq ans)*

- *L'ABGF établit un Fonds de revitalisation des quartiers dans le cadre du programme fédéral de revitalisation des quartiers. (100 millions de dollars par année pendant cinq ans)*

Création d'un Fonds communautaire

Les changements climatiques représentent le défi économique et environnemental le plus important du XXI^e siècle. Nos villes et nos collectivités sont aux premières lignes d'une transformation qui oblige les Canadiens et Canadiennes à revoir fondamentalement le fonctionnement futur de leurs collectivités.

- *L'ABGF prévoit un financement annuel équivalant aux recettes tirées d'une augmentation de 1 % de la TPS, soit quelque 6 milliards de dollars par année. L'argent provenant de cette initiative servira à appuyer des infrastructures et des programmes municipaux viables, sera affecté seulement aux projets possédés et exploités par les municipalités, imposera une transparence et une responsabilisation poussées et commencera à être affecté le 1er janvier 2013.*

Appui communautaire urgent

- *L'ABGF reconnaît que les contributions fédérales au logement social commenceront à prendre fin au cours des prochaines années et inclura des mesures pour assurer que ces fonds continueront d'être affectés à l'entretien et à la mise à niveau de notre parc actuel de logements sociaux.*
- *L'ABGF crée un Fonds national pour l'eau propre qui financera les mises à niveau des infrastructures nécessaires pour satisfaire à une nouvelle réglementation plus rigoureuse des eaux usées. Ces mises à niveau seront partagées avec les*

gouvernements fédéral et provinciaux et les administrations municipales et nécessiteront un engagement fédéral d'un milliard de dollars par année pendant 20 ans.

- L'ABGF indexera la taxe fédérale sur l'essence sur l'inflation et sur l'augmentation de la population nationale, à raison de 3 % par année. (Coût : 62 millions de dollars au cours de la première année, qui augmentera avec le temps.)
- *L'ABGF injecte un montant ponctuel d'un milliard de dollars dans un Fonds d'appui communautaire pour refermer l'écart au niveau du financement pendant que le gouvernement négocie une part plus équitable des recettes fiscales pour les villes. (Coût : 1 milliard de dollars, financé au cours de l'année budgétaire 2011–2012)*

La culture et les arts

Des changements budgétaires pour les ministères, organismes et sociétés d'État fédéraux

Des examens stratégiques à venir imposeront un fardeau plus lourd aux ministères fédéraux et aux sociétés d'État. Jusqu'à maintenant, les organismes examinés pouvaient réaffecter dans des domaines plus prioritaires 5 % de leur budget affecté à des fins peu prioritaires. Ils doivent désormais supprimer ces 5 % de leur budget. Les dépenses fédérales seront aussi gelées à court terme. Cela signifie que le ministère du Patrimoine canadien, les sociétés d'État et les organismes doivent payer à même leurs ressources internes les augmentations de salaire et des dépenses de fonctionnement.

Annulation du questionnaire de recensement détaillé

Tous les ordres de gouvernement, ainsi que les organisations culturelles du Canada, utilisent directement ou indirectement le questionnaire de recensement détaillé pour concevoir des politiques, planifier et évaluer des programmes. Il est essentiel de comprendre l'évolution démographique de collectivités et de quartiers en particulier lorsque l'on planifie des programmes culturels et conçoit des infrastructures culturelles, notamment.

Malheureusement, aucune enquête à participation volontaire, comme l'Enquête auprès des ménages canadiens proposée par le gouvernement, ne peut remplacer le recensement détaillé. L'enquête à participation volontaire sous-représentera beaucoup de Canadiens et Canadiennes, y compris les membres des Premières nations, les Canadiens et Canadiennes les plus pauvres et les plus riches, ainsi que les travailleurs autonomes, groupe qui inclut énormément d'artistes et de créateurs. Il s'ensuit que des données importantes sur les effectifs culturels seront perdues.

L'assurance-emploi pour les travailleurs autonomes

Le budget de 2010 a permis aux travailleurs autonomes de s'inscrire à l'assurance-emploi (AE) pour toucher des prestations de maternité, de parent, de maladie et de compassion. Étant donné que le travail autonome est très répandu dans le secteur culturel, le changement peut être bénéfique pour certains travailleurs. Pour d'autres, toutefois, il se peut que le programme ne soit pas avantageux. Si les artistes qui ne créent pas activement touchent des prestations d'AE, tout revenu qu'ils recevront pour des œuvres antérieures réduira leurs prestations d'AE. En outre, une fois inscrits, les travailleurs ne peuvent se désengager.

Les suivis de L'ABGF dans le secteur des arts et de la culture comprennent les suivants :

- Augmentation du budget de services votés du Conseil des Arts du Canada par une injection de 30 millions de dollars de plus par année à compter de 2011–2012, avec un objectif cible fixe à 300 millions de dollars en 2015.
- 1 million de dollars de plus pour le ministère du Patrimoine canadien (MPC) afin d'élaborer et de maintenir un compte satellite pour la culture à Statistique Canada, comme cela se fait dans le cas du tourisme et du secteur bénévole.
- Un engagement de 40 millions de dollars en argent frais afin d'étendre la capacité de développement des marchés au Canada et à l'étranger pour les artistes, les institutions culturelles et les industries du Canada.
- Charger le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences (RHDC) d'ouvrir davantage l'accès à l'aide à la formation par l'AE pour les travailleurs autonomes et affecter un million de dollars par année pendant cinq ans à la promotion du perfectionnement professionnel des travailleurs de la culture par des stages et des mentorats.
- 50 millions de dollars de plus pour promouvoir le patrimoine national du Canada, exposer des histoires du Canada et préserver notre culture, ce qui inclut l'élaboration d'une politique sur les Musées nationaux.
- Afin d'accroître les dons de bienfaisance des Canadiens et Canadiennes, appuyer la suggestion d'Imagine Canada au sujet d'un crédit d'impôt « étendu » qui augmente le crédit d'impôt fédéral pour don de bienfaisance de 10 % encore sur tous les nouveaux dons, jusqu'à concurrence de 10 000 \$.

Communications

Reconnaissance de la connectivité

« efficace » comme service essentiel

Pour redonner au Canada un rôle de leadership dans la disponibilité et l'utilisation des nouvelles technologies des communications, des services à large bande efficaces et le soutien à un vaste éventail d'applications de communications doivent devenir un élément vital de la politique et des programmes fédéraux.

- *L'ABGF recommande que l'accès aux services à large bande de 1.5 Mbps fasse partie de la définition des « services de base » offerts par les fournisseurs de services de télécommunications au Canada.*

Intégration d'un plan national sur les services à large bande

L'ABGF propose la tenue d'une consultation nationale détaillée sur l'avenir numérique du Canada, qui inclura des discussions au sujet de la durabilité environnementale de l'utilisation accrue des dispositifs numériques. Le gouvernement mettra en œuvre un mécanisme transparent de consultation avant septembre 2011 et présentera aux Canadiens, d'ici avril 2012, un plan intégré basé sur ces discussions.

- *L'ABGF affecte 250 000 \$ pour financer une consultation nationale générale afin de moderniser la politique des communications au Canada.*

Création d'emplois au moyen de réseaux à large bande de la prochaine génération

La modernisation de l'infrastructure des communications crée des emplois et édifie des communautés, particulièrement dans les régions rurales et éloignées. Une étude réalisée en 2009 par le Département de l'Agriculture des États-Unis a démontré que les comtés ruraux qui ont adopté les services à large bande au début du millénaire

ont eu accès à plus d'emplois que les comtés qui ne l'ont pas fait. Leurs résidents gagnaient aussi plus que leurs homologues moins branchés⁴.

À compter de 2012–2013 et pendant 10 ans, L'ABGF investit 1 milliard de dollars par année dans un projet d'infrastructure pancanadienne qui offrira des services à large bande à tous les Canadiens et Canadiennes. Comme il s'agit d'un engagement majeur de fonds publics, le Canada gardera la propriété majoritaire de l'infrastructure qui en découlera.

- *L'ABGF rampes à 1 milliard de dollars par année pendant 10 ans pour moderniser l'infrastructure de communications numériques du Canada.*

Renforcement des capacités et création d'une demande au moyen d'un programme national d'accès public

Les programmes nationaux qui donnent accès, formation et soutien pour assurer l'utilisation communautaire efficace des technologies d'information et de communication (TIC) constituent un élément essentiel d'une stratégie numérique. Le Canada a déjà un tel programme national, c'est-à-dire un réseau pancanadien constitué de 3 500 centres communautaires de technologie qui aident plus de 100 000 personnes par jour² à adopter des technologies nouvelles dans leur vie. Il ne faut pas laisser le vide actuel des politiques sur les télécommunications engloutir ce réseau. Il faut étendre le soutien accordé aux centres existants et créer un programme afin de recommencer à financer de nouveaux centres.

- *L'ABGF affectera 40 millions de dollars pour appuyer les sites nationaux nouveaux et existants d'accès public au cours de l'année budgétaire 2011–2012.*

Soins de santé

Assurance-médicaments : C'est le temps de lancer un régime d'assurance-médicaments universel assuré par le secteur public

L'ABGF lancera un Programme national d'assurance-médicaments afin de remplacer les dépenses privées en médicaments d'ordonnance et de réduire considérablement les dépenses publiques. L'initiative affecte 2 milliards de dollars plus 10 % des dépenses privées, soit 1,39 milliard de dollars, au cours de la première année, à un régime national d'assurance-médicaments, ce qui représente une dépense totale de 3,39 milliards de dollars. Les réductions à venir des dépenses compenseront les coûts de lancement du programme.

Services des soins communautaires et de soins dentaires

L'ABGF réaffecte des transferts fédéraux pour les services de soins continus (maisons de soins infirmiers, soins en établissement, etc.) à un coût de 100 \$ par habitant ou de 3,4 milliards de dollars, afin d'améliorer, pour les personnes âgées et les personnes handicapées, l'accès aux soins à domicile, aux soins de longue durée et aux services de soins de santé communautaires.

Dans le contexte de L'ABGF, le gouvernement offrira 90 \$ par habitant à toute province qui lance un programme scolaire de soins dentaires qui atteindra tous les enfants de 5 à 14 ans. Un programme national coûterait 280 millions de dollars au Trésor fédéral. L'ABGF affecte 50 millions de dollars au lancement du programme et double cette contribution au cours des deux années qui suivent.

Ressources humaines de la santé (RHS)

De bons de soins de santé signifient veiller à ce que la bonne personne réponde aux besoins des Canadiennes et des Canadiens au bon endroit au bon moment.

L'ABGF affecte 150 millions de dollars à la Fondation canadienne de la recherche sur les services de santé pour lui permettre de déterminer des innovations qui ont amélioré la productivité et de faire l'essai d'un nouveau mode de prestation de services dans le système de santé.

L'ABGF affecte une enveloppe de 10 millions de dollars par année à un Fonds d'innovation pour les ressources humaines en santé afin de tester, d'évaluer et de reproduire des stratégies efficaces de maintien en poste. Une autre enveloppe de 200 millions de dollars est affectée au cours de chacune des trois prochaines années à un programme pilote de mobilité verticale à l'intention des travailleurs de la santé qui ont besoin de parfaire davantage leurs connaissances spécialisées afin d'avoir accès à d'autres professions dans le système de santé.

Au cours de chacune des deux prochaines années, L'ABGF affecte 50 millions de dollars aux établissements d'enseignement postsecondaire pour les étudiants autochtones inscrits à des programmes d'éducation en santé qui choisissent de travailler dans des communautés autochtones.

Application de la Loi canadienne sur la santé

L'ABGF augmente le budget annuel de la Division de la Loi canadienne sur la santé pour le porter à 10 millions de dollars afin de lui permettre de créer dans chaque province des sources d'information qui incluent notamment les ministères provinciaux de la Santé. Le financement appuiera aussi un système plus robuste et intégré de production de rapports dans le contexte du Rapport annuel sur la Loi canadienne sur la santé.

Le logement

Depuis son budget de 2009, le gouvernement fédéral a pris des engagements financiers importants pour répondre au besoin crucial du Canada sur le plan du logement plus abordable, mais la majeure partie du financement a été consacrée à ceux qui ont le moins besoin d'aide. Entre-temps,

beaucoup de Canadiens à revenu faible, modeste et moyen attendent toujours l'aide promise sur le plan du logement. Aujourd'hui, un total record de 1,5 million de ménages canadiens—soit plus de 4 millions de femmes, d'hommes et d'enfants—éprouvent « des besoins impérieux en matière de logement ». Le gouvernement fédéral a créé, au cours des dernières années, un ensemble disparate de mesures de financement et de programmes pour répondre aux pressions politiques de plus en plus lourdes qui exigent une réponse efficace face à l'itinérance croissante. En dépit de ces mesures, des problèmes importants persistent toutefois :

Promesses nombreuses, réalisations plus rares : Seulement 3 % des investissements fédéraux dans le logement promis au cours des 15 derniers mois ont été affectés à des maisons nouvelles ou rénovées.

Érosion de la valeur des investissements fédéraux dans le logement : L'engagement du gouvernement fédéral envers le logement social (exprimé en pourcentage des dépenses sur le PIB) est tombé de 0,24 % en 1989 à 0,15 % en 2009.

Aucun cadre national sur le logement : Contrairement à d'autres pays industrialisés, le Canada n'a pas de cadre national sur le logement qui assure le transfert rapide et ordonné du financement des gouvernements au secteur du logement abordable.

Pour contrer la crise croissante de l'abordabilité du logement au Canada

- *L'ABGF engagera 1,5 milliards de dollars par année dans le secteur du logement abordable, ce qui doublera les fonds affectés à la fois à la Stratégie fédérale des partenariats de lutte contre l'itinérance et au Programme d'aide à la remise en état des logements et fournira un financement important pour la construction de maisons neuves. Cette mesure appuiera aussi l'entretien du parc existant de logements abordables.*

Immigration

En juin 2010, le gouvernement du Canada a adopté le projet de loi C-11, nouvelle loi sur la détermination du statut de réfugié. Pour justifier en partie cette nouvelle loi, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a laissé entendre à tort que chaque demande d'asile rejetée coûte 50 000 \$ aux contribuables canadiens. Il n'y a pas de données réelles à l'appui de ce chiffre¹. Le gouvernement a créé une nouvelle structure administrative d'agents chargés de la revendication qui doivent prendre les décisions au premier niveau et il a ajouté deux postes permanents à la Cour fédérale. L'actuelle Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) continuera de trancher les cas d'appel. Le gouvernement a réservé 540,7 millions de dollars pour le nouveau système, mais les critiques soutiennent que l'argent pourrait être mieux dépensé si on l'affectait au renforcement des conditions relatives aux droits de la personne dans les pays d'où proviennent les demandeurs de statut.

En décembre 2010, le gouvernement fédéral a réduit de 53 millions de dollars le financement des agences et des programmes d'établissement du Canada, sauf au Québec. L'Ontario subira plus de 43 millions de dollars des compressions, ce qui obligera à fermer certaines de ces agences et fera perdre des centaines d'emplois. Le gouvernement justifie sa décision en laissant entendre que l'Ontario reçoit maintenant 63 % du financement affecté à l'établissement, mais 55 % seulement des 250 000 nouveaux arrivants que le Canada accueille chaque année. Or, la formule de financement ne tient pas compte du nombre indéterminé de migrants secondaires qui déménagent d'autres provinces vers l'Ontario, ni des années pendant lesquelles la province a toujours reçu un financement insuffisant pour répondre à ses besoins en matière d'immigration².

Après deux années de marasme en 2008 et 2009 causées par le ralentissement de l'économie, la demande de travailleurs étrangers tem-

poraires devrait demeurer robuste chez les employeurs au cours des prochaines années. Dans l'ensemble, depuis 2004, le nombre de personnes admises avec un permis de travail temporaire a augmenté de 71 %. Entretemps, dans son rapport annuel, CIC a supprimé sans faire de bruit les estimations de dépenses du Programme fédéral de santé intérimaire (FSI) au cours des deux prochaines années en prévoyant des augmentations de coûts. Le rapport indique que CIC examinera le programme FSI et les politiques connexes et signera un nouveau contrat d'administration de la demande avec des fournisseurs de services médicaux. On ne sait pas trop si le nouvel arrangement réduira la couverture ou annulera la couverture des soins médicaux pour les demandeurs de statut de réfugié.

Le ministre a aussi soulevé des préoccupations selon lesquelles les immigrants—et en particulier ceux qui proviennent de l'Inde et de la Chine—se servent du mariage à un Canadien ou à une Canadienne comme billet d'entrée au Canada. Il a promis d'investir davantage d'argent pour filtrer les cas possibles de « fraude matrimoniale » et mettre en œuvre des mesures comme des « visas conditionnels » afin de décourager les mariages factices. Ces mesures peuvent toutefois pénaliser les couples qui vivent dans une relation réelle et forcer des immigrantes parrainées qui craignent l'expulsion à demeurer dans une relation violente.

Enfin, le gouvernement a présenté à la hâte le projet de loi C-49³ qui, s'il est adopté, lui permettra de détenir les demandeurs de statut dans des centres de détention pendant des périodes prolongées et de leur refuser le droit au statut de résident permanent pendant cinq ans. Outre les violations possibles de la *Charte canadienne des droits et libertés*, le projet de loi coûtera de l'argent aux contribuables canadiens—pour détenir les demandeurs d'asile et sous forme de perte de recette fiscale en plaçant davantage des personnes « en attente de statut » et retardant leur intégration dans la société canadienne.

Pour relever les défis auxquels font face les nouveaux Canadiens et les membres de communautés racialisées, L'ABGF :

- *redéployera une partie des fonds de formation de l'AE pour aider les nouveaux Canadiens à obtenir la reconnaissance de leurs titres acquis à l'étranger;*
- *modifiera le Programme de protection des salariés (PPS) pour en porter le maximum de quatre à huit semaines;*
- *recupérera des employeurs qui retrouvent leur stabilité financière toute somme payée en vertu du PPS;*
- *fournira des stages rémunérés aux nouveaux diplômés de groupes à la recherche d'équité;*
- *rétablira le Programme de contestation judiciaire;*
- *réformera le programme des travailleurs étrangers temporaires;*
- *obligera tous les ministères gouvernementaux à réunir, suivre et divulguer des données désagrégées sur les groupes racialisés.*

L'enseignement postsecondaire : un investissement nécessaire

Investir dans l'enseignement postsecondaire, c'est une nécessité qui produira des dividendes importants pour l'économie et garantira que chacun au Canada, y compris les peuples autochtones, peut bénéficier de l'enseignement supérieur. Avec un investissement annuel de 2,7 milliards de dollars, le gouvernement fédéral peut créer un système plus accessible et abordable et casser la tendance vers le modèle privatisé du paiement par l'utilisateur qui se répand dans les universités canadiennes.

En outre, en collaboration avec les provinces, le gouvernement devrait appliquer une loi fédérale sur l'enseignement postsecondaire (EPS) qui

s'inspirerait des principes de la Loi canadienne sur la santé et serait conjuguée à un transfert en argent réservé qui servirait à :

- *ramener sur-le-champ le financement par habitant aux niveaux de 1992;*
- *ramener les frais de scolarité au niveau de 1992 en trois ans;*
- *éliminer en cinq ans l'entretien reporté dans les collèges et les universités du Canada.*
- *Création d'un nouveau transfert au titre de l'EPS : 0 \$*
- *Augmentation du transfert au titre de l'EPS : 410 millions de dollars*
- *Entretien reporté : 800 millions de dollars pendant cinq ans*

Réduction des frais de scolarité au niveau de 1992 : 799 millions de dollars (montant qui passera à 1,59 milliard au cours de la deuxième année et à 2,39 milliards au cours de la troisième année et de chaque année subséquente).

Le gouvernement fédéral devrait augmenter la valeur et le nombre des subventions non remboursables mises à la disposition des étudiants en affectant au Programme canadien de bourses aux étudiants des fonds alloués aux crédits d'impôt et aux régimes d'épargne reliés à l'éducation. Il devrait aussi permettre que les étudiants qui font des études supérieures soient admissibles aux subventions du programme.

Le gouvernement fédéral devrait porter à 3 000 le nombre des bourses d'études supérieures du Canada—ce qui concorderait avec la croissance moyenne du programme depuis 2003—et répartir la subvention de façon proportionnelle entre les conseils de recherche, en fonction des statistiques de l'inscription.

- *Porter à 3 000 le nombre de bourses d'études supérieures du Canada : 25 millions de dollars*

- *Augmentation des subventions (moins les économies réalisées à la suite de l'élimination des crédits d'impôt et des régimes d'épargne) : 0 \$*

La lutte contre la pauvreté et l'inégalité des revenus

Entre 1997 et 2007, l'économie canadienne a connu sa période de croissance robuste la plus soutenue depuis les années 60. L'inégalité des revenus a aussi connu une croissance sans précédent. Pour s'attaquer à cet écart qui se creuse, L'ABGF prévoit un plan audacieux visant à réduire de façon spectaculaire la pauvreté, l'itinérance et l'inégalité. Il s'agit là d'un impératif à la fois sur le plan moral et sur celui des droits de la personne.

Un plan réel de réduction de la pauvreté nécessite des objectifs et des calendriers clairs imposés par la loi. Dans le dernier cas, les points de repère doivent être suffisamment concrets et fréquents pour obliger le gouvernement à rendre compte des progrès au cours de son mandat. À cette fin, L'ABGF adopte les objectifs clés suivants :

- Réduire le taux de pauvreté au Canada de 25 % en cinq ans et de 75 % en une décennie.
- Dans deux ans, veiller à ce que les revenus de tous les Canadiens et Canadiennes atteignent au moins 75 % du seuil de la pauvreté.
- Dans deux ans, veiller à ce que personne ne doive dormir à l'extérieur et dans 10 ans, faire disparaître l'itinérance en veillant à ce que tous les itinérants aient un logement approprié et de bonne qualité.

Pour atteindre ces buts, L'ABGF appuie des interventions dans les domaines stratégiques clés suivants :

- *Adopter le projet de loi C-545 pour imposer (1) « l'établissement d'une stratégie du*

gouvernement du Canada visant à éliminer la pauvreté et favoriser l'inclusion sociale » et (2) « l'établissement du Commissariat à l'élimination de la pauvreté indépendant du gouvernement ».

- *Fournir des moyens adéquats et accessibles de soutien du revenu*
 - Imposer par la loi des normes nationales minimales sur la suffisance et l'accessibilité de l'aide provinciale au revenu.
 - Doubler le crédit remboursable pour la TPS.
 - Porter à 5 400 \$ par enfant la Prestation fiscale canadienne pour enfants.
- *Améliorer les revenus et les conditions de travail des travailleurs faiblement rémunérés*
 - Rétablir un salaire minimum fédéral (fixé à 11 \$ et indexé à l'inflation).
- *S'attaquer à l'itinérance et au manque de logements abordables*
 - Adopter et appliquer le projet de loi C-304—Stratégie nationale sur le logement (voir le chapitre de L'ABGF sur le logement).
- *Fournir des services de garderie universels et financés par le secteur public*
 - Dans moins d'un an, élaborer un plan intégré et un calendrier de mise en œuvre d'un programme universel et de grande qualité de services éducatifs et de garde à l'enfance financé par le secteur public. L'application graduelle devrait commencer sur-le-champ (voir le chapitre de L'ABGF sur les services de garderie).
- *Fournir de l'aide à la formation et à l'éducation*
 - Augmenter sur-le-champ la disponibilité de subventions

postsecondaires pour les étudiants à faible revenu (voir le chapitre de L'ABGF sur l'enseignement postsecondaire).

- Dans le contexte d'une Initiative sur les compétences spécialisées vertes, fournir des services d'apprentissage.
- *Réduire l'inégalité*
 - Établir un Groupe de travail fédéral chargé d'étudier le rôle du régime fiscal fédéral lorsqu'il s'agit de compenser l'inégalité des revenus et de la recherche qui s'accroît constamment entre les personnes et d'évaluer l'équité fiscale entre les particuliers et les sociétés.

L'ABGF présente aussi un nouveau paiement de transfert fédéral aux provinces, qui comporte des conditions pour les aider à atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté et de nouvelles normes nationales minimales. Ce transfert innovateur vaudra 1,8 milliards de dollars par année en plus des coûts associés aux mesures fédérales décrites ci-dessus. Il vise spécifiquement à aider les provinces et les territoires à atteindre des objectifs clairs et à respecter des calendriers en matière de réduction de la pauvreté.

L'application d'un plan audacieux de réduction spectaculaire de la pauvreté et de l'itinérance en quelques années à peine est un objectif parfaitement atteignable.

Les personnes âgées et la sécurité de la retraite

Le gouvernement fédéral doit agir unilatéralement pour faire disparaître la pauvreté chez les Canadiennes et les Canadiens âgés en modifiant le supplément de revenu garanti (SRG) et la sécurité de la vieillesse (SV), qui relèvent de la compétence exclusive du gouvernement fédéral.

De plus, les gouvernements fédéral et provinciaux doivent de toute urgence conjuguer leurs efforts pour étendre le Régime de pensions du

Canada (RPC) afin de faire face à l'échec des régimes de retraite d'employeurs et des options du secteur privé comme les régimes enregistrés d'épargne-retraite, ainsi que le régime de retraite en gestion commune proposé récemment, qui devrait être administré par des institutions financières privées comme les banques et les compagnies d'assurance. Le gouvernement fédéral et deux tiers des gouvernements provinciaux représentant au moins deux tiers de la population du Canada doivent approuver les modifications des taux des cotisations et des prestations du RPC.

L'ABGF :

- *augmentera sur-le-champ de 15 % les prestations de SRG afin d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées les plus pauvres du Canada;*
- *liera l'augmentation des prestations du RPC, de la SV et du SRG aux augmentations des salaires plutôt qu'à l'Indice des prix à la consommation;*
- *modifiera le Régime de pensions du Canada afin d'augmenter le taux des cotisations des employeurs et des employés au RPC, pour porter son niveau actuel de 4,95 % des revenus (9,9 % au total) à 7,8 % pour chaque partie (15,6 % au total) en sept ans afin de fournir aux pensionnés un revenu de remplacement qui atteint 50 % de leur revenu préretraite.*

L'égalité des femmes (des genres)

L'ABGF reconnaît que les femmes constituent non pas un intérêt spécial, mais bien la moitié de la population canadienne qui a les mêmes aspirations que l'autre moitié—c'est-à-dire qu'elles souhaitent un avenir garanti, prospère et viable pour tous les Canadiens et Canadiennes.

Le Plan d'action économique du Canada visait avant tout les dépenses de simulation à court terme et des investissements dans l'infrastructure physique, mais ne prévoyait aucun investis-

sement parallèle dans l'infrastructure sociale. Le résultat de cette stratégie va plus loin qu'une simple occasion ratée d'appuyer la participation égale des femmes et des hommes dans l'économie du Canada. Elle a creusé l'écart entre hommes et femmes.

Selon Statistique Canada, beaucoup de femmes, et en particulier de femmes célibataires et de mères de familles monoparentales qui louent leur maison, ont des problèmes de capacité de payer. *L'ABGF investit 20 millions de dollars par année dans des moyens d'appuyer le logement adéquat afin qu'aucune femme qui fuit une situation de violence conjugale ne soit forcée de retourner au même ménage parce qu'elle n'a pas d'autre endroit abordable où vivre.*

Les femmes et les jeunes filles qui vivent dans la pauvreté comptent actuellement sur une prestation d'aide sociale tellement faible que le Conseil national du bien-être social l'a qualifiée de « cruelle ». Dans le régime en vigueur, les provinces et les territoires reçoivent de l'argent ostensiblement pour l'aide sociale du transfert canadien en matière de programmes sociaux

(TCPS). Il n'y a aucune condition à ces transferts. Les réductions des taux des prestations d'aide sociale et l'érosion de la valeur des prestations par l'inflation ont eu un impact vital sur les femmes dans le besoin. L'ABGF attache au transfert canadien en matière de programmes sociaux des normes courantes sur la suffisance de l'aide sociale.

Les femmes sont toujours très concentrées dans un petit nombre de catégories professionnelles traditionnellement féminines comme les soins de santé, l'enseignement, le travail de bureau, l'administration, la vente et les services. Les femmes ont une présence prédominante écrasante dans les secteurs les moins bien rémunérés comme les services de garderie, la vente au détail et les services d'alimentation. *L'ABGF met en œuvre les recommandations du Groupe de travail sur l'équité salariale et affecte 10 millions de dollars à des mesures proactives comme la création à la fois de la Commission et du Tribunal de l'équité salariale.*

L'ABGF mettra en œuvre toutes les recommandations financières tirées du Rapport de 2009 de la vérificatrice générale sur l'analyse comparative entre les sexes¹.

La protection de notre climat, la nature et de l'eau

L'environnement

L'ABGF maintiendra la capacité du gouvernement fédéral de protéger l'environnement, la nature et la santé des Canadiens et des Canadiennes. Cette capacité de protection englobe la protection des espèces en péril, les programmes scientifiques qui protègent la biodiversité et le cœur du Programme de réglementation de la qualité de l'air—y compris les programmes ÉCOÉNERGIE et le Plan de gestion des produits chimiques—dont le financement doit prendre fin en mars 2011, dans les deux cas.

Afin de franchir l'étape la plus importante pour fournir un environnement sain aux générations d'aujourd'hui et de demain de Canadiens et de Canadiennes,

- *L'ABGF imposera un prix sur les émissions de gaz à effet de serre en lançant à l'échelon national, en juillet 2012, une Taxe harmonisée sur le carbone combinée à des mesures stratégiques visant à protéger la population canadienne et les secteurs vulnérables du commerce contre les répercussions financières indésirables.*

L'ABGF appliquera aussi les mesures prioritaires suivantes dans les domaines de l'environnements et de la conservation :

- **Un plan de conservation pour le Canada :** L'ABGF affectera 10 millions de dollars par année pendant deux ans à l'élaboration d'un plan de conservation intégré et ambitieux pour le Canada qui vise à protéger les écosystèmes, la faune et le patrimoine sauvage remarquables du Canada. L'ABGF prévoira aussi 50 millions de dollars par année pour continuer les progrès réalisés à l'égard des parcs nationaux proposés, des aires marines de conservation et d'autres aires protégées fédérales pendant l'élaboration du plan.
- **Efficacité énergétique :** L'ABGF renouvellera et étendra le programme d'efficacité énergétique domestique et accordera la priorité à une stratégie nationale de mise à niveau de maisons écologiques qui inclura le soutien aux faibles revenus et l'accès facile aux capitaux pour les mises à niveau de l'efficacité. Coût : 1,75 milliard de dollars en cinq ans.

- **Qualité de l'air** : L'ABGF maintiendra le financement affecté à l'élaboration et à l'application de règlements visant à améliorer la qualité de l'air au Canada, ainsi qu'à des initiatives complémentaires de recherche et de surveillance. Coût : 65 millions de dollars par année.
- **Énergies renouvelables** : L'ABGF créera des emplois et stimulera la croissance dans le secteur de l'énergie propre en engageant 42 millions de dollars par année pendant trois ans, et ensuite 25 millions de dollars au cours des deux années suivantes, dans l'industrie de l'eau chauffée à l'énergie solaire et la cartographie des ressources géothermiques du Canada. Les fonds appuieront aussi des systèmes éoliens hybrides dans l'Arctique et dans des collectivités éloignées.
- **Financement du climat mondial** : L'ABGF appuiera les interventions climatiques dans les pays en développement, conformément à l'engagement pris dans l'Accord de Copenhague, par une affectation de 400 millions de dollars en 2011, qui sera majoré de 400 millions de dollars par année jusqu'à concurrence de 1,6 milliard de dollars en 2014–2015¹.
- **Indicateurs du capital naturel** : Afin de mieux informer les décideurs fédéraux, L'ABGF affectera 9,5 millions de dollars pendant la première année et 6,5 millions pendant chacune des deux années suivantes à l'expansion des indicateurs existants du capital naturel du Canada.

Afin d'aider à financer les recommandations ci-dessus, L'ABGF réduira les dépenses de plus de 800 millions de dollars par année en mettant fin aux subventions improductives accordées aux industries pétrolière, gazière et nucléaire, en harmonisant les avantages fiscaux entre le secteur primaire de l'extraction des ressources et le recy-

clage et en mettant fin à l'appui accordé à l'Institut de l'amiante chrysotile qui favorise l'usage de l'amiante chrysotile, substance cancérigène reconnue, dans le monde entier.

L'eau

Pollution

En dépit d'une pénurie d'information sur les effets de la fracturation hydraulique sur les eaux souterraines—procédé qui consomme énormément d'eau utilisé dans le forage du gaz naturel qui peut polluer les sources d'eau locales—plusieurs provinces permettent toujours d'utiliser cette technique sans surveiller adéquatement ses répercussions sur l'environnement.

- *L'ABGF affecte 2 millions de dollars à une évaluation environnementale pancanadienne portant sur la fracturation hydraulique et préconise un moratoire sur l'utilisation de cette technique jusqu'à ce que l'évaluation en soit terminée.*

Les Grands Lacs font face à d'importantes menaces : pollution, soutirage, perte de terres inondées et espèces envahissantes, notamment. En 2010, le gouvernement fédéral a affecté à Environnement Canada 16 millions de dollars pour la protection des Grands Lacs en deux ans, mais ce montant est insuffisant.

- **Ressources en eau douce** : Utilisant un milliard de dollars en financement existant provenant de Chantiers Canada et des Fonds pour l'infrastructure verte, plus 3,375 milliards de dollars en financement frais en cinq ans, L'ABGF investira dans les secteurs préoccupants et les *zones d'intervention prioritaire*, et protégera les eaux du Canada contre les espèces envahissantes.
- **Étiquetage des produits pour l'efficacité de l'utilisation de l'eau** : L'ABGF établira un programme d'étiquetage des appareils

efficaces en eau, semblable au programme WaterSense des États-Unis. Coût : 5 millions de dollars en cinq ans.

Soutirage excessif

Sans disposer d'information solide sur le volume d'eau dont le Canada dispose ou qu'il utilise, les gouvernements du pays approuvent des plans de fracturation hydraulique, de soutirage d'eau pour l'industrie de l'eau embouteillée et d'autres secteurs d'activité, ainsi que les exportations en vrac d'eau vers les États-Unis.

- *L'ABGF affecte 3 millions de dollars pour déterminer et cartographier les sources d'eau souterraine du Canada et coordonner une stratégie afin d'attribuer une priorité à l'utilisation de l'eau, réglementer plus rigoureusement sur l'eau embouteillée et d'interdire les exportations d'eau en vrac.*

Marchandisation et privatisation

La réduction du financement affecté aux infrastructures au Canada a entraîné la privatisation de plusieurs installations publiques dans le domaine de l'eau. La privatisation de l'eau viole le droit du public à l'eau et fait baisser la qualité de l'eau, monter les prix et perdre des emplois. De plus, les accords sur le commerce international comme l'Accord économique et commercial global (AECG) conclu avec l'Europe, peuvent forcer les municipalités canadiennes à privatiser les services de distribution d'eau et de traitement des eaux usées.

- *L'ABGF assure que l'eau est exclue de l'AECG et affecte 1 milliard de dollars pour les infrastructures municipales de distribution d'eau et de traitement des eaux usées (voir le chapitre de L'ABGF sur les villes et les collectivités). Une autre tranche d'un milliard de dollars est affectée aux infrastructures de distribution d'eau et de traitement des eaux usées dans les*

collectivités des Premières nations (voir le chapitre sur les Autochtones).

Le premier marché de l'eau au Canada fonctionne dans le bassin de la rivière Saskatchewan-Sud et en 2009, le gouvernement de l'Alberta a recommandé que le marché de la distribution d'eau très réglementé du sud de l'Alberta soit étendu à toute la province et qu'une grande partie de la surveillance publique des transferts soit supprimée.

- *L'ABGF affecte 1 million de dollars à l'étude des répercussions commerciales possibles de l'Accord de libre-échange nord-américain et d'autres accords internationaux d'un système élargi de distribution d'eau basé sur le marché.*

Mauvaise gouvernance

L'approbation de plusieurs projets industriels d'exploitation minière très médiatisés en Colombie-Britannique et à Terre-Neuve a démontré que, souvent, les évaluations environnementales fédérales et provinciales sont incapables de protéger les eaux du Canada. De plus, il y a peu de recherche qui se fait au sujet des effets possibles des changements climatiques sur les ressources en eau du Canada.

- *L'ABGF engage 50 millions de dollars pour imposer des évaluations environnementales minutieuses dans le cas de tous les projets d'énergie et d'exploitation minière. Ce financement facilitera aussi l'inclusion des administrations des Premières nations dans les processus décisionnels.*
- *L'ABGF affecte 5 millions de dollars à l'élaboration d'une analyse intégrée des répercussions des changements climatiques sur les eaux canadiennes et la disponibilité de l'eau au Canada, ainsi qu'une stratégie détaillée portant sur les effets des changements climatiques sur l'eau.*

Canada et le Monde

Défense et Développement

Le Canada est un des 15 pays du monde qui a les dépenses militaires les plus élevées, et le sixième par ordre d'importance parmi les 28 pays membres de l'OTAN. Nos dépenses militaires sont à présent plus élevées qu'elles l'étaient depuis plus de 60 ans – même plus élevées que pendant la Guerre Froide.

L'ABGF prendra les mesures suivantes:

Malgré ces dépenses considérables, le gouvernement fédéral a annoncé son intention d'acheter 65 F-35 Lightning II Joint Strike Fighter pour 9 milliards de dollars. Cet achat serait le plus gros achat militaire de l'histoire canadienne. Une fois les coûts d'entretien sont inclus la facture totale sera 18 milliards de dollars ou plus.

- Recentrera les Forces armées canadiennes sur les secteurs dont les Canadiens et les Canadiennes sont fiers, particulièrement le maintien de la paix.
- Réduira le budget de la défense de 6 milliards de dollars sur cinq ans.
- Doublera les dépenses pour le développement actuelles jusqu'à ce

qu'elles atteignent l'objectif de 0,7 % du PNB au cours des dix prochaines années. Cela signifiera des augmentations de 14 % par an du budget de développement international actuel pour atteindre cet objectif et emboîter le pas à la croissance de l'économie canadienne.

- Annulera le contrat pour les F-35 et d'établira une commission pour déterminer les besoins militaires et achètera l'équipement nécessaire par le biais d'un processus d'appel d'offres

La politique étrangère

L'Organisation internationale du travail (OIT) estime que les millions d'emplois que la récession mondiale a fait disparaître ne réapparaîtront pas avant 2015—ce qui, à cause du virage mondial vers l'austérité budgétaire, pourrait prendre plus de temps encore. L'organisation signale que la progression mondiale des salaires a ralenti de façon spectaculaire et que les salaires ont diminué dans beaucoup de pays.

L'ABGF approuve les initiatives étrangères suivantes :

- Autres mesures internationales de stimulation qui ne compromettent pas les efforts de réduction des changements climatiques.
- Moyens efficaces de coordination des politiques internationales qui dépassent le G20 pour inclure d'autres institutions représentatives comme les Nations Unies
- Efforts visant à abolir des refuges fiscaux et l'évasion fiscale
- Taxe mondiale sur les opérations financières
- Réforme du système monétaire international libellé en dollars
- Encourager les pays à appliquer des mesures de contrôle sur les entrées de capitaux de courte durée
- Création d'une nouvelle agence qui réglementera les risques financiers systémiques

- Restructuration de la prise de décision au FMI pour accorder davantage de pouvoirs aux pays émergents et en développement

Le commerce entre le Canada et l'UE est déjà relativement libre, mais le Canada affiche un déficit commercial avec l'UE. Les négociations en cause sur l'Accord économique et commercial global (AECG) sont plus susceptibles de limiter la réglementation canadienne et la flexibilité que d'améliorer les programmes sociaux du Canada.

Le gouvernement fédéral cherche aussi à créer, avec les États-Unis, un périmètre commun qui pourrait forcer le Canada à harmoniser ses politiques sur l'immigration et les réfugiés avec celles des États-Unis. Il est peu probable que l'accord atteigne son but, qui est de permettre la libre circulation des biens entre les deux pays, mais il limitera presque certainement la souveraineté du Canada.

Nature changeante du travail et de l'économie

L'assurance-emploi

Aujourd'hui, moins de la moitié des 1,5 million de sans-travail du Canada touchent des prestations d'assurance-emploi (AE), même si le taux de chômage national atteint presque 8 %. Les mesures spéciales de l'AE annoncées dans le budget fédéral de 2009 ont pris fin—longtemps avant que le marché du travail se rétablisse réellement. Le nombre de prestataires réguliers de l'AE dégringole plus rapidement que le nombre des travailleurs en chômage, car des travailleurs épuisent leurs prestations et ceux qui perdent un emploi précaire n'ont pas droit à l'AE.

L'ABGF prévoit cinq semaines supplémentaires de prestations dans toutes les régions au moins jusqu'en 2011 et 2012, période au cours de laquelle le taux de chômage devrait demeurer élevé. Actuellement, les prestations peuvent être épuisées après 14 semaines à peine et ne durent habituellement que 26 semaines dans les régions où le taux de chômage est égal à la moyenne nationale. Or, le quart des travailleurs en chômage sont maintenant sans emploi depuis plus de six mois. Compte tenu de l'expérience tirée du Plan d'action économique et du modeste recul

des taux de chômage, la prolongation des prestations proposée par L'ABGF coûterait quelque 500 millions de dollars en 2011, mais aiderait à stimuler les communautés durement frappées et l'économie en général.

L'ABGF prévoit une autre prolongation des prestations aux travailleurs de longue date déplacés qui ont le plus de difficulté à trouver un nouvel emploi et perdent souvent un revenu important à cause d'une mise à pied permanente. Le Groupe d'experts sur les travailleurs âgés du gouvernement a lui-même recommandé des mesures spéciales de l'AE pour appuyer ce groupe comme caractéristique permanente du régime d'AE.

L'ABGF maintient les prestations de formation prolongées que le régime d'AE prévoit pour les travailleurs en chômage. Le Plan d'action économique prévoyait des prestations spéciales de formation pour 12 000 travailleurs de longue date en chômage dans le cadre de programmes qui ont maintenant pris fin.

La prolongation du revenu de remplacement est particulièrement nécessaire chez les travailleurs déplacés qui ne savent pas suffisamment lire, écrire et compter pour entreprendre

des programmes de formation professionnelle spécialisée. Comme le soulignait récemment l'OCDE, les chômeurs chroniques risquent de perdre le contact avec le marché du travail et des compétences spécialisées à jour et de devenir des chômeurs permanents. Ce serait profondément regrettable sur les plans tant humain qu'économique, étant donné qu'il est prévu que peu de nouveaux travailleurs se joindront à la population active du Canada au cours des prochaines années à mesure que la génération du baby-boom partira à la retraite.

L'ABGF lance aussi un projet pilote qui vise à établir des conditions nationales uniformes d'admission fixées à 360 heures. Beaucoup moins que la moitié des travailleurs en chômage sont maintenant admissibles aux prestations régulières d'AE, en partie à cause de l'augmentation rapide du nombre des emplois temporaires et à temps partiel. Le directeur parlementaire du budget a estimé à 1,1 milliard de dollars le coût annuel d'une condition nationale d'admission fixée à 360 heures. Le projet pilote permettra au gouvernement de déterminer si les préoccupations soulevées à l'égard des répercussions qu'une baisse des conditions d'admission aura sur le marché du travail sont bien fondées. Les conditions d'admission assouplies devraient aussi s'appliquer aux nouveaux arrivants dans la population active et aux rentrants, qui doivent maintenant surmonter un obstacle fixé à 910 heures.

Politique sur le développement sectoriel

La justification de la politique sur le développement sectoriel constitue un thème constant dans l'histoire de la politique de développement économique au Canada. Depuis la Confédération, les responsables des politiques cherchent avant tout à se détacher de la dépendance traditionnelle du Canada à l'égard des exportations de ressources naturelles.

Depuis le virage néolibéral des années 80, l'économie du Canada régresse sur les plans qualitatif

et structurel. De plus en plus, le Canada présente les caractéristiques structurelles d'une économie « du Tiers Monde » caractérisée par la dépendance des ressources, un contrôle étranger très important et des déficits chroniques au compte courant. Cette régression structurelle assombrit les perspectives économiques futures du Canada, limite la capacité de créer de « bons emplois » dans des industries aux activités échangeables, mine la croissance de la productivité nationale et relègue le pays dans un créneau étroit et non viable sur le plan du commerce mondial. Pour toutes ces raisons, la visualisation et la mise en œuvre d'une stratégie progressive et proactive de développement sectoriel doivent constituer un élément crucial d'un autre programme économique global.

L'ABGF :

- *Établira un réseau de Conseils de développement sectoriel (50 millions de dollars par année) : Ces conseils seront créés dans tout un éventail d'industries de production de biens et de services qui affichent des caractéristiques comme l'innovation technologique, la croissance de la production, des revenus supérieurs à la moyenne, la durabilité environnementale et de solides exportations.*
- *Cherchera immédiatement à améliorer la production à valeur ajoutée et l'investissement dans des secteurs clés comme les suivants :*
 - Crédit d'impôt à la fabrication verte (50 millions de dollars par année);
 - recyclage automobile (300 millions de dollars par année) payé par un droit sur les automobiles neuves qui produit 300 millions de dollars par année;
 - aérospatiale et défense, où les accords compensatoires doivent garantir un contenu canadien équivalent;

- foresterie durable et développement des compétences (300 millions de dollars par année);
- soutien du revenu pour une agriculture durable (650 millions de dollars par année) payé en partie par l'élimination des subventions pour les cultures destinées aux biocarburants (200 millions de dollars par année).
- *Initiative nationale sur les compétences vertes (100 millions de dollars par année) pour appuyer la formation collégiale et la formation en cours d'emploi des travailleurs canadiens afin de leur permettre de travailler dans des industries vertes.*
- *Contrôler la mise en valeur des énergies non renouvelables, et en particulier des sables bitumineux de l'Alberta.*
- *Remplacer la Loi sur Investissement Canada dans le cas des prises de contrôle par des intérêts étrangers.*
- *Réduire le taux de change Canada-États-Unis.*
- *Créer un modèle plus équilibré pour les négociations commerciales canadiennes.*
- *Créer une Banque de développement canadien (1 milliard de dollars par année pour la capitaliser).*

L'attaque contre les services publics

L'ABGF reconnaît l'importance de services publics redditionnels et transparents. Les budgets fédéraux présentés par les gouvernements canadiens depuis deux décennies ont toutefois miné les services publics, accentué l'inégalité et mis en danger la santé et le bien-être des générations futures. La capacité de faire des choix importants au sujet des changements démographiques, des options sociales et de l'environnement a été minée, sacrifiée sur l'autel des objectifs à court terme des intérêts des entreprises et des investisseurs.

La privatisation découlant de la croissance des partenariats publics-privés (P3) et de l'augmentation de la sous-traitance mine la capacité financière des gouvernements futurs en privatisant la dette à long terme et dilapidant les fonds existants de l'État par des ententes contractuelles non transparentes.

L'ABGF supprime PPP Canada, la société d'État créé pour promouvoir les P3 dans les secteurs municipal, provincial et fédéral, et crée un Bureau des biens publics. Le bureau examinera la dette à long terme engagée par les projets P3 fédéraux, provinciaux et municipaux en cours que le gouvernement finance en totalité ou en partie, publiera les résultats de son examen et comparera les coûts à l'exécution interne. Les projets seront annulés lorsqu'il sera jugé financièrement logique de le faire. On élaborera un plan visant à promouvoir et créer de bons emplois « verts », à donner de la formation à des industries « vertes » et à financer des infrastructures publiques écologiques.

L'ABGF réserve aussi des fonds pour étudier les conséquences des accords commerciaux bilatéraux, et en particulier l'Accord économique et commercial global (AECG) avec l'Union européenne. Ces fonds serviront à financer des consultations publiques transparentes d'envergure, à examiner toutes les recherches publiques disponibles sur les répercussions de négociations commerciales en cours et à établir des entités publiques chargées d'analyser la recherche en question et de faire rapport de leur analyse. Un comité de surveillance constitué à parts égales d'experts du commerce du secteur public et de représentants des milieux d'affaires, des syndicats et de la société civile se penchera sur toutes les répercussions du libre-échange et en fera rapport au Parlement et aux Canadiens avant la signature de tout nouvel accord commercial. Il sera donné avis de l'annulation des accords commerciaux qui ne sont pas dans l'intérêt du public.

La sous-traitance est généralisée dans le secteur public fédéral. L'ABGF affecte des fonds à

une vérification complète et intensive de la sous-traitance à l'échelon fédéral qui tiendra compte des coûts globaux et à long terme pour le public, les travailleurs, les autres ordres de gouvernement et les structures démocratiques du gouvernement. L'ABGF coupera les dépenses de la sous-traitance par 200 million de dollars en 2012–2013 et 350 million de dollars en 2013–2014. Un comité constitué à parts égales de représentants des gouvernements, des milieux d'affaires, des syndicats et de la société civile surveillera le travail de vérification et ses résultats finals. Tous les contrats de l'État seront analysés en fonction du prix, de la qualité et de critères sociaux et environnementaux.

L'ABGF réserve des fonds pour une vérification détaillée des répercussions de la Directive du Cabinet sur la réglementation, de la déréglementation, de l'impact des investissements étrangers et du commerce sur les règlements et les rôles appropriés dans le cadre de la régle-

mentation des systèmes de gestion de la sécurité (SGS). En adoptant le principe de prudence qui consiste à protéger la santé, la sécurité, le bien-être environnemental et économique de tous les Canadiens et Canadiennes, la vérification sollicitera l'avis d'un vaste éventail de Canadiens et de Canadiennes et déterminera ce que la population canadienne recherche dans une réglementation et les ressources nécessaires pour appliquer dûment les règlements. La vérification et ses recommandations seront surveillées par un comité constitué à parts égales de représentants des gouvernements, des milieux d'affaires, des syndicats et de la société civile.

Le financement nécessaire à ces premières étapes est minime mais nécessaire pour contrer le manque croissant de transparence qui caractérise les décisions gouvernementales dans ces domaines et instaurer de nouveau la responsabilisation dans les politiques et les dépenses fédérales.

Notes

Les affaires autochtones

¹ Wilson, Daniel et David Macdonald. (2010). *The Income Gap Between Aboriginal Peoples and the Rest of Canada*. Ottawa : Centre canadien de politiques alternatives, 3.

² Canada. (1996). *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones* (Vol. 5, Chap. 2). Ottawa : La Commission.

³ Cornell, Stephen et Joseph Kalt (dir.). (1992). *What Can Tribes Do? Strategies and Institutions in American Economic Development*. Los Angeles : American Indian Study Centre.

Communications

¹ Lasar, Matthew. (2009) "Rural broadband = more jobs, better salaries." *Ars technica* 20 août. <http://ars-technica.com/tech-policy/news/2009/08/rural-broadband-more-jobs-better-salaries.ars>

² Ce réseau a été créé dans le cadre du Programme d'accès communautaire (PAC) d'Industrie Canada et de son programme d'accompagnement, Initiatives jeunesse (PAC-IJ). *Groupe d'étude sur le cadre réglementaire des télécommunications. (2006) Rapport final. Chapitre 8. Industrie Canada*. <http://www.telecomreview.ca/epic/site/tprp-gecrt.nsf/en/rx00055f.html>

Le logement

¹ « On dit d'un ménage qu'il éprouve des besoins impérieux en matière de logement si son habitation n'est pas conforme à au moins une des normes d'acceptabilité (qualité, taille et abordabilité) et si 30 % de son revenu total avant impôt serait suffisant pour payer le loyer médian des logements acceptables (répondant aux trois normes d'occupation) situés dans sa localité.

- Un logement est de qualité convenable si, de l'avis des occupants, il ne nécessite pas de réparations majeures.

- Un logement est abordable si le ménage y consacre moins de 30 % de son revenu total avant impôt.

- Un logement est de taille convenable s'il compte suffisamment de chambres pour répondre aux besoins du ménage étant donné sa taille et sa composition, d'après les prescriptions de la Norme nationale d'occupation (NNO) ».

Tiré de http://cmhc.beyond2020.com/HicODefinitions_FR.html#_Besoins_impérieux_de_logement

Immigration

¹ Janet Dench, "Forget the Refugee Claimants, It's the Canadian citizens we can't afford" Conseil canadien pour les réfugiés (<http://ccrweb.ca>), 1^{er} octobre 2010

² <http://www.thestar.com/news/article/911205--funding-axed-for-toronto-immigrant-agencies> (consulté le 23 décembre 2010)

³ Loi visant à empêcher les passeurs d'utiliser abusivement le système d'immigration canadien.

L'égalité des femmes (des genres)

¹ http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/francais/parl_oag_200905_01_f_32514.html

L'environnement

¹ Selon la Banque mondiale, le PIB du Canada a atteint 1,3 billion de dollars en 2009. Le Réseau du tiers monde signale que les pays du G7 et la Chine demandent aux pays de l'Annexe 1 d'affecter au moins 1,5 %

de leur PIB par année à l'atténuation des changements climatiques dans les pays du G77 d'ici 2020. D'autres intervenants estiment que les pays du Sud auront besoin de jusqu'à 6 % du PIB des pays de l'Annexe 1 par année pour s'adapter aux effets des changements climatiques. Si l'on se fonde sur ces estimations, le Canada devrait affecter de 20 à 80 milliards de dollars pour le financement de l'adaptation au changement climatique dans l'hémisphère Sud. Dans son Enquête sur La situation économique et sociale de 2009, le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies a estimé qu'il faut consacrer de 500 à 600 milliards de dollars par année en fonds publics aux activités d'adaptation et d'atténuation dans les pays en développement.

